



# CONTRAT TERRITORIAL EAU

## Basses Vallées Angevines et Romme

### RECUEIL DE FICHES ACTIONS

### CONTRAT

**2024 - 2026**

Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme  
Département du Maine-et-Loire  
Intercommunalités  
Communes  
Associations et entreprises



# CONTRAT TERRITORIAL EAU

## Basses Vallées Angevines et Romme

Tableau de synthèse des actions

Thème	N° FA	Maitre d'ouvrage	SAGE	Opération	Montant 2024 (€)	Montant 2025 (€)	Montant 2026 (€)	Montant total (€TTC)	Dépenses éligibles Région	Taux Région	Subvention régionale	Taux Agence de l'Eau Loire Bretagne	Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne	Taux Maitre d'Ouvrage	RAC Maitre d'ouvrage	Taux CD49	Subvention CD 49
0. Animation du CT Eau		SMBVAR	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Animation du CT Eau	231 100 €	320 920 €	387 942 €	939 962 €	0 €	0%	0 €	60%	563 977 €	40%	375 985 €	0%	- €
		CD 49			118 000 €	120 000 €	122 000 €	360 000 €	0 €	0 €	0 €	60%	216 000 €	40%	144 000 €		
1. Quantité et Qualité d'eau	1.1	CD 49	Mayenne, Loir	Suivi de la qualité des eaux superficielles	40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €	120 000 €	30%	36 000 €	50%	60 000 €	20%	24 000 €		
	1.2	SMBVAR	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Suivi hydrologique et hydrogéologique des masses d'eau	100 324 €	170 824 €	150 324 €	421 472 €	421 472 €	30%	126 442 €	50%	210 736 €	20%	84 294 €	0%	- €
	1.3	SMBVAR	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Animation de bassin versant et hydraulique douce	0 €	0 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	30%	45 000 €	50%	75 000 €	20%	30 000 €	0%	- €
	1.4	ALM	/	Accompagnement des exploitations agricoles sur le Brionneau et sensibilisation à la gestion de l'eau	9 000 €	10 000 €	9 000 €	28 000 €	28 000 €	30%	8 400 €	50%	14 000 €	20%	5 600 €	0%	- €
2. Milieux Aquatiques et Humides	2.1	CD 49	Mayenne, Aval, Loir	Restauration de la continuité écologique sur les grands axes	1 050 000 €	1 320 000 €	625 000 €	2 995 000 €	2 995 000 €	30%	898 500 €	50%	1 497 500 €	20%	599 000 €		
	2.2	CD 49	Mayenne, Sarthe aval	Restauration de milieux aquatiques sur les basses vallées angevines	112 500 €	55 000 €	10 000 €	177 500 €	177 500 €	30%	53 250 €	50%	88 750 €	20%	35 500 €		
	2.3	SMBVAR	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Restauration de cours d'eau et des milieux humides associés	1 000 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	3 400 000 €	3 400 000 €	30%	1 020 000 €	50%	1 700 000 €	20%	680 000 €	0%	- €
	2.4	CCVHA	Mayenne, Sarthe aval	Restauration des mares bocagères	59 000 €	59 000 €	59 000 €	177 000 €	177 000 €	34%	60 600 €	0%	0 €	20%	35 400 €	46%	81 000 €
	2.5	Durtal	Loir	Etude du foncier communal lié aux milieux aquatiques	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €	25 000 €	30%	7 500 €	50%	12 500 €	20%	5 000 €	0%	- €
	2.6	Ville Angers	/	Etude et travaux de réouverture du Brionneau au sein du parc Balzac	25 000 €	25 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €	30%	15 000 €	50%	25 000 €	20%	10 000 €	0%	- €
	2.7	FDAPPMA 49	Loir	Restauration de la boire des Grandes rivières et des Coutances	0 €	60 000 €	0 €	60 000 €	60 000 €	30%	18 000 €	50%	30 000 €	20%	12 000 €	0%	- €
	2.8	Juvardeil	Sarthe aval	Restauration et mise en valeur du Marais Daviers	8 250 €	15 000 €	0 €	23 250 €	15 750 €	30%	4 725 €	50%	11 625 €	30%	6 905 €	0%	- €
	2.9	CCVHA	Mayenne, Sarthe aval	Inventaire des Zone Humide sur le territoire de la CCVHA	126 000 €	126 000 €	0 €	252 000 €	244 500 €	30%	73 350 €	50%	126 000 €	20%	50 400 €	0%	- €
	2.10	Ste Gemmes sur Loire	/	Lutte contre la Jussie dans les prairies de la Baumette	20 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	70%	28 000 €	30%	12 000 €
	2.11	ALM	Loir	Etude du fonctionnement hydrologique et écologique du Parc des Sablières	25 000 €	20 000 €	0 €	45 000 €	45 000 €	30%	13 500 €	50%	22 500 €	20%	9 000,00 €	0%	- €

Thème	N° FA	Maitre d'ouvrage	SAGE	Opération	Montant 2024 (€)	Montant 2025 (€)	Montant 2026 (€)	Montant total (€TTC)	Dépenses éligibles Région	Taux Région	Subvention régionale	Taux Agence de l'Eau Loire Bretagne	Subvention Agence de l'eau Loire Bretagne	Taux Maitre d'Ouvrage	RAC Maitre d'ouvrage	Taux CD49	Subvention CD 49
2. Milieux Aquatiques et Humides	2.12	ALM	/	Etude du fonctionnement hydro écologique et sédimentaire de l'étang Saint Nicolas	0 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	30 000 €	30%	9 000 €	50%	15 000 €	20%	6 000,00 €	0%	- €
	2.13	Ville Angers	/	Etude du fonctionnement hydro écologique et sédimentaire du Parc Desmazis	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €	25 000 €	30%	7 500 €	50%	12 500 €	20%	5 000,00 €	0%	- €
	2.14	CEN Pays de la Loire	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Acquisition de zones humides	16 000 €	16 000 €	16 000 €	48 000 €	0 €	0%	0 €	70%	33 600 €	30%	14 400,00 €	0%	- €
	2.15	Grez Neuville	Mayenne	Reconversion d'une ancienne peupleraie en pairies naturelle près du ruisseau de Grez	8 000 €	0 €	0 €	8 000 €	8 000 €	30%	2 400 €	50%	4 000 €	20%	1 600,00 €	0%	- €
	2.16	LPO	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Reconversion d'anciennes peupleraies en pairies naturelles	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	15 000 €	10%	1 500 €	70%	10 500 €	20%	3 000,00 €	0%	- €
	2.17	LPO	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Acquisition de zones humides	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €	0 €	0%	0 €	70%	52 500 €	30%	22 500,00 €	0%	- €
	2.18	Montreuil Juigné	Mayenne	Action de lutte contre la Jussie dans le marais de Montreuil-Juigné	7 083 €	7 084 €	7 083 €	21 250 €	0 €	0%	0 €	0%	0 €	70%	14 875,00 €	30%	6 375 €
	2.19	Montreuil Juigné	Mayenne	Inventaire des drains et restauration de zones humides dans le Parc de la Guyonnière	1 500 €	0 €	16 500 €	18 000 €	18 000 €	10%	1 800 €	70%	12 600 €	20%	3 600,00 €	0%	- €
	2.20	Les Hauts d'Anjou	Sarthe aval	Gestion intégrée des eaux pluviales dans le bourg de Champigné dans le cadre de la restauration du Piron	84 135 €	170 000 €	0 €	254 135 €	0 €	0%	0 €	50%	127 068 €	41%	104 067,00 €	9%	23 000 €
	2.21	Les Hauts d'Anjou	Sarthe aval	Restauration d'une zone d'expansion des crues à Champigné	160 000 €	100 000 €	0 €	260 000 €	260 000 €	30%	78 000 €	50%	130 000 €	20%	52 000,00 €	0%	- €
3. Mobilisation des acteurs et communication	3.1	SMBVAR	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Communication SMBVAR	10 000 €	15 000 €	10 000 €	35 000 €	35 000 €	30%	10 500 €	50%	17 500 €	20%	7 000,00 €	0%	- €
	3.2	CD 49	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Communication – Département de Maine-et-Loire	2 000 €	6 000 €	0 €	8 000 €	8 000 €	30%	2 400 €	50%	4 000 €	20%	1 600,00 €		
	3.3	ALM	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Création d'une exposition mobile sur les basses vallées angevines	0 €	48 000 €	0 €	48 000 €	48 000 €	30%	14 400 €	30%	14 400 €	40%	19 200,00 €	0%	- €
	3.4	SMBVAR / CD 49	Mayenne, Sarthe Aval, Loir	Etude d'évaluation du CT Eau	0 €	0 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	30%	30 000 €	50%	50 000 €	20%	20 000,00 €		
<b>TOTAL</b>					<b>3 267 892 €</b>	<b>3 993 828 €</b>	<b>2 947 849 €</b>	<b>10 209 569 €</b>	<b>8 456 222 €</b>		<b>2 537 767 €</b>		<b>5 137 256 €</b>		<b>2 409 926 €</b>		<b>122 375 €</b>



# CONTRAT TERRITORIAL EAU

## Basses Vallées Angevines et Romme

Fiches actions

**Thème N°1 – QUALITÉ D’EAU – Action 1.1**  
**Suivi de la qualité des eaux superficielles**

**Contrat territorial Basses Vallées  
 Angevines Romme – 2<sup>ème</sup> volet**

**Descriptif du projet**

En application de la Directrice cadre sur l’eau du 23 octobre 2000 (DCE), la France s’est fixée, au travers des Schémas directeurs d’aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), un objectif de 61% d’atteinte de « bon état » des eaux en 2026. Le Département de Maine-et-Loire dispose d’un système hydrographique dense, source d’une grande richesse écologique. La surveillance de la qualité des eaux superficielles est donc un enjeu fort. L’État, au travers de la Mission interservices de l’eau et de la nature (MISEN), et le Département sont engagés depuis près de trente ans dans le suivi de la qualité des principaux cours d’eau du territoire, dont ceux composant le territoire des basses vallées angevines. Ce suivi permet d’améliorer les connaissances sur l’évolution de la qualité des eaux superficielles, de détecter les causes des dégradations et d’apprécier l’efficacité des actions entreprises par l’ensemble des acteurs (collectivités, Département de Maine-et-Loire, État, associations...) pour l’amélioration de la qualité des écosystèmes aquatiques. Cette action de suivi de la qualité des eaux superficielles permet de fournir des données aux professionnels, mais aussi au grand public. Le réseau de suivi de la qualité des cours d’eau se décline en trois réseaux de mesure :

- Le réseau de contrôle et de surveillance (RCS) ;
- Le réseau de contrôle opérationnel (RCO) ;
- Le réseau complémentaire agence (RCA).

En complément et en appui de ce réseau, le Réseau Départemental (RD) est constitué de points de suivis par le Département de Maine-et-Loire. C’est dans ce contexte que le Département prévoit une action de suivi mensuel (reconductible chaque année) de la qualité des eaux superficielles sur le territoire des basses vallées angevines, dans la continuité de celle proposée dans le premier volet du CT Eau. Les points du réseau concernés sont les suivants :

- Le Loir à Briollay ;
- La Sarthe à Morannes ;
- L’Argance à Durtal ;
- Le Plessis à Etriché
- Le Pont Rame
- La Romme à Champtocé ;
- La Suette à Corzé ;
- La Maine à Angers.
- La Baconne à Cambellay

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opérations	2024	2025	2026	Total (TTC)
Suivi de la qualité des eaux superficielles	40 000 €	40 000 €	40 000 €	120 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>120 000 €</b>

**Maître d’ouvrage**

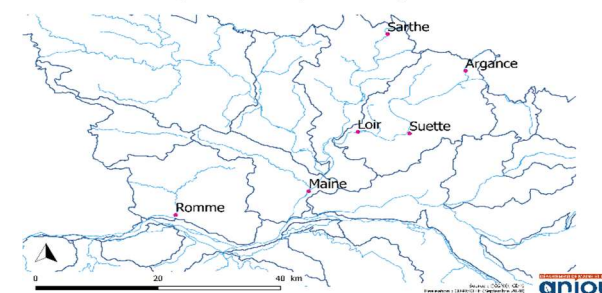
Département de Maine-et-Loire  
 Contact : Alice Reuillon, cheffe du service eau  
 e-mail : a.reuillon@maine-et-loire.fr  
 Tel : 02.41.81.44.99  
 Adresse : CS 94104 – 49941 Angers Cedex 9

**Contribution aux objectifs du SAGE**

- **SAGE Loir :**  
 2.QE.Pe.1 « Améliorer la connaissance de l’état des masses d’eau au regard du paramètre pesticides ».  
 2.QE.P.1 « Améliorer la connaissance de l’état des masses d’eau sur le paramètre phosphore ».
- **SAGE Mayenne :**  
 9B : Renforcer la connaissance et la communication
- **SAGE Sarthe aval :**  
 4.1 : Renforcer le suivi des paramètres physico-chimiques

**Localisation du projet**

Points de suivi de la qualité des eaux superficielles intégrés au CT Eau BVAR 2021-2023



Financeurs	Taux	Montant
Agence de l’eau	25 %	<b>30 000 €</b>
Région	55 %	<b>66 000 €</b>
Maître d’ouvrage	20 %	<b>24 000 €</b>



## Thème N°1 – QUALITÉ ET QUANTITE D’EAU – Action 1.2

### Suivi hydrologique et hydrogéologique des masses d’eau

Contrat territorial Basses Vallées  
Angevines Romme – 2<sup>ème</sup> volet

#### Descriptif du projet

Afin de comprendre le fonctionnement hydrologique des cours d’eau dont il a la gestion, le SMBVAR a développé un réseau de mesure piézométrique et hydraulique sur le bassin de la Romme mais également un réseau de suivi des débits à travers des jaugeages et un réseau d’observation des écoulements (ONDE) sur l’ensemble de son territoire. Le constat est alarmant avec l’observation de nombreux à sec sur une majorité des linéaires de cours d’eau. En 2023, ce sont 80% des petites et moyennes masses d’eau (hors Mayenne, Sarthe, Loir et Maine) qui ont présentées des à secs.

Au regard de de la situation hydrologique des cours d’eau et de l’évolution prévisionnelle de celle-ci, présentée dans le rapport du GIEC Pays de la Loire (rapport de Juin 2022), le SMBVAR prévoit de développer de nouvelles thématiques d’actions pour améliorer l’efficience de ses travaux et restaurer l’hydrologie des cours d’eau dont il a la gestion.

La première étape est de développer l’acquisition de données hydrométriques et hydrogéologiques sur l’ensemble du territoire à travers l’installation de stations automatiques. Le territoire étant vaste, une étude de caractérisation d’unités au fonctionnement hydrologique et hydrogéologique cohérent permettra de cibler les masses d’eau représentatives sur lesquelles un réseau de mesure sera établi.

Une fois le réseau identifié, le SMBVAR développera l’installation de stations de mesures hydrométriques et de piézométriques. Les données recueillies seront bancarisées sur les plateformes « HydroPortail », pour les données hydrométriques et « ADES » pour les données piézométriques. Elles serviront à terme à mieux appréhender le fonctionnement des milieux aquatiques, des interactions « nappes rivières » afin d’ajuster les travaux de restauration entrepris par le SMBVAR et d’alimenter les études structurantes des gouvernances locales de l’eau telles que les études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat).

En parallèle, un suivi des niveaux piézométriques des nappes d’accompagnement sera développé dans le cadre de l’évaluation des travaux de restauration de cours d’eau.

Le développement de cette nouvelle thématique d’action requiert le recrutement d’un agent supplémentaire qui sera en charge de la mise en œuvre des stations, de la bancarisation et l’analyse des données. Il participera également à l’élaboration et au suivi des travaux de restauration des milieux aquatiques.

#### Maître d’ouvrage

SMBVAR  
Contact : Ralph CLARKE  
e-mail : [ralph.clarke@smbvar.fr](mailto:ralph.clarke@smbvar.fr)  
Tel : 02.41.05.45.02  
Adresse : 83 rue du mail BP 80011 49020 Angers Cedex 02

#### Contribution aux objectifs du SAGE

- SAGE Mayenne :  
1E1 « Renforcer la connaissance sur les têtes de bassins »
- SAGE Sarthe Aval :  
4.3 « densifier le réseau de mesure de suivi quantitatif des masses d’eau superficielles à l’aval du bassin versant »  
4.6 « renforcer le suivi des masses d’eau souterraines »
- SAGE Loir :  
GQ.2 « réaliser un diagnostic des masses d’eau superficielles s’avérant en risque hydrologique »

#### Localisation du projet :

- Territoire du SMBVAR



### Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opérations	2024	2025	2026	Total (TTC)
Etudes	80 000 €	6 000 €	0 €	86 000 €
Achat de matériel	20 324 €	14 824 €	324 €	35 472 €
Installation stations hydrométriques / piézométriques	0 €	150 000 €	150 000 €	300 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 324 €</b>	<b>170 824 €</b>	<b>150 324 €</b>	<b>421 472 €</b>

### Indicateurs de suivi

Nombre de stations hydrométriques et piézométriques installées et suivies

Financiers	Taux	Montant
Région	30 %	126 442 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	50 %	210 736 €
Maître d'ouvrage	20 %	84 294.4 €

## Thème N°1 – QUALITÉ ET QUANTITE D’EAU – Action 1.3

### Animation de bassin versant – hydraulique douce

## Contrat territorial Basses Vallées Angevines Romme - 2ème volet

#### Descriptif du projet

La pression identifiée comme prioritaire sur le périmètre d’intervention du SMBVAR est l’hydrologie. En effet, de nombreuses masses d’eau présentent des étiages sévères et des à sec réguliers. Ces phénomènes sont observés sur une majorité des affluents dont le SMBVAR a la gestion et ne permettent pas de maintenir une vie aquatique et impliquent dès lors un état écologique dégradé.

Bien que la restauration ambitieuse des cours d’eau engagée par le SMBVAR ait prouvé son efficacité dans la reconnexion des cours d’eau avec leur nappe d’accompagnement de nombreux à secs continuent de survenir. Le cours d’eau constitue le drain principal d’un bassin versant qui récolte les eaux de nombreux émissaires tels que les fossés et les réseaux pluviaux. Le territoire ayant été aménagé, que ce soit en milieu urbain ou rural, pour évacuer l’eau le plus rapidement vers l’aval, il est observé des à-coups hydrauliques intenses en période de pluie et des à sec réguliers en période estivale. Les aménagements hydrauliques réalisés sur les soixante dernières années ont fortement perturbé le cycle de l’eau et ne permettent plus un soutien d’étiage suffisant pour maintenir les cours d’eau en eau.

Le ralentissement du grand cycle de l’eau à l’échelle des bassins versant paraît donc essentiel pour l’atteinte du bon état écologique.

Le SMBVAR prévoit donc de développer une compétence complémentaire sur l’animation de bassin versant et la mise en place d’aménagements d’hydrauliques douces, tels que l’implantation de haie hydrauliquement efficaces, la gestion différenciées des fossés, la création de mares, redans et autres aménagements qui permettent de ralentir le cycle de l’eau et favoriser l’infiltration dans le sol. Celle-ci implique le recrutement d’un technicien animateur qui assurera l’animation auprès des communes et des exploitants agricoles pour ralentir le cycle de l’eau. Il mettra en œuvre, après concertation, les actions fondées sur la nature (hydraulique douce) retenues.

Le développement de cette compétence étant prévue pour 2026, les premières actions seront principalement axées sur la réalisation de diagnostics et la concertation sur les secteurs prioritaires identifiés : Le Piron en amont de la Commune déléguée de Champigné (Les Hauts d’Anjou) et le bassin versant du Brionneau.

#### Maître d’ouvrage

SMBVAR

Contact : Ralph CLARKE

e-mail : [ralph.clarke@smbvar.fr](mailto:ralph.clarke@smbvar.fr)

Tel : 02.41.05.45.02

Adresse : 83 rue du mail BP 80011 49020 Angers Cedex 02

#### Contribution aux objectifs du SAGE

- SAGE Mayenne :
  - 1E1 « Renforcer la connaissance sur les têtes de bassins »
  - 2A4 « Préserver les zones humides lors des projets d’aménagement »
  - 2B3 « Restaurer les zones humides dégradées »
  - 3B4 « adapter les plans d’eau les plus impactant »
  - 8B1 « développer la mise en place de plans bocagers »
- SAGE Sarthe Aval :
  - A14 « Restaurer l’hydromorphologie des cours d’eau »
  - A.12.4 « Restaurer les zones humides »
  - A42 « Limiter l’impact négatif des plans d’eau »
  - A.15.2 « Planter et entretenir les haies et les talus »
  - D.16 « Limiter le ruissellement en développant alternatives de gestion des eaux pluviales »
  - A.0.8 « limiter les effets du drainage »
- SAGE Loir :
  - CE8 « Réduire l’impact des plans d’eau et limiter leur création ;
  - CE.11 « Préserver les têtes de bassin versant »
  - ZH8 « Mettre en place des programmes contractuels zones humides »

#### Localisation du projet :

- Territoire du SMBVAR
- Bassins prioritaires : Le Piron amont – Le Brionneau

### Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opérations	2024	2025	2026	Total (TTC)
Animation de bassin versant et mise en œuvre d'actions d'hydraulique douce	0 €	0 €	150 000 €	150 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>150 000 €</b>

### Indicateurs de suivi

Nombre d'animation réalisées / nombre de travaux d'hydraulique douce

Financiers	Taux	Montant
Région	<b>30 %</b>	<b>45 000 €</b>
Agence de l'eau Loire Bretagne	50 %	<b>75 000 €</b>
Maître d'ouvrage	20 %	<b>30 000 €</b>

## Thème N°1 – QUALITÉ ET QUANTITE D’EAU – Action 1.4

### Diagnostics d’exploitations agricoles sur le bassin versant du Brionneau

## Contrat territorial Basses Vallées Angevines Romme- 2ème volet

#### Descriptif du projet

Le Brionneau présente un lit et des berges uniformisés (suite à des opérations de recalibrage) sur la majeure partie de son cours. Il est fractionné par de nombreux clapets sur sa partie aval. Ces travaux et aménagements sont notamment liés à une activité agricole polyculture élevage bien implantée sur le territoire.

Le Brionneau subit des assecs réguliers qui peuvent être plus ou moins long selon les années ainsi qu’un déficit important en oxygène pendant la période estivale. Les parcelles agricoles du bassin versant du Brionneau sont souvent drainées, mais le réseau est actuellement inconnu. La présence de drainage limite l’efficacité des aménagements hydrauliques souhaités par le SMBVAR. Ainsi au travers de ce projet l’objectif est d’attribuer du temps d’accompagnement et de conseil auprès d’une douzaine d’exploitants du bassin afin d’appréhender les caractéristiques de leurs parcelles et de leur gestion pour agir plus durablement sur les problématiques d’assecs et de déficit d’oxygène du Brionneau.

Sur sa partie aval, le Brionneau termine sa course dans l’étang Saint-Nicolas où il subit un envasement important. Sur ce dernier périmètre l’étude diagnostic de l’étang St Nicolas financée dans l’AAP CT-eau 2021-2023 sera utilisé pour affiner les opérations à conduire aux abords et en amont sur le Brionneau.

Pour conclure, ce projet est l’occasion d’établir un 1<sup>er</sup> contact avec les exploitants du bassin versant du Brionneau, afin de préparer la prochaine étude initiale 2025/2026 en prévision d’inscrire des opérations pour le CT-eau 2027. Ce projet sera combiné aux programmes de replantation de haies Bocagères portés par le Département et par le projet LIGER BOCAGE de la Région des Pays de la Loire.

#### Maître d’ouvrage

Angers Loire Métropole  
Contact : Aurélie DUMONT  
e-mail : aurelie.dumont@angersloiremetropole.fr  
Tel : 02.41.05.52.28  
Adresse : 83 rue du mail – BP80011 49020 Angers Cedex 02

#### Contribution aux objectifs du SAGE

Aucun SAGE concerné

#### Localisation du projet :

- Bassin du Brionneau – limites administratives d’ALM

#### Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opérations	2024	2025	2026	Total (TTC)
Animation et diagnostics	9 000 €	10 000 €	9 000 €	28 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>28 000 €</b>

Financeurs	Taux	Montant
Région	<b>30 %</b>	<b>8 400 €</b>
Agence de l’eau Loire Bretagne	50 %	<b>14 000 €</b>
Maître d’ouvrage	20 %	<b>5 600 €</b>

#### Indicateurs de suivi

Nombre de diagnostics réalisés

**Descriptif du projet**

Le Département de Maine-et-Loire est propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF), constitué des rivières Mayenne, Sarthe, Loir et Maine, transféré de l'État en 2008 et 2009. Classées listes 1 et 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, les rivières du DPF doivent faire l'objet d'une restauration de la continuité écologique. Elles constituent en effet le lien entre la Loire et les têtes de bassins versants localisées à plusieurs centaines de kilomètres. Leur réouverture à la migration piscicole et à la dynamique sédimentaire est donc un enjeu fort et constitue l'un des objectifs pour l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau. Le seuil en Maine fut aménagé dans le cadre du précédent CTMA des basses vallées angevines. En outre, la Sarthe a déjà fait l'objet d'aménagement sur l'ensemble de son axe en Maine-et-Loire. Enfin, le Département a aménagé des dispositifs de franchissement piscicole sur 5 ouvrages de la Mayenne et un du Loir, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du 1er volet du CT Eau BVAR. Dans le cadre de ce 2<sup>nd</sup> volet le Département souhaite poursuivre ce travail en finalisant la restauration de la continuité écologique de l'axe Mayenne (3 ouvrages restants) et en poursuivant les efforts sur l'axe Loir (10 ouvrages restant). Les études et aménagements prévus sont les suivants :

- Mayenne ;
  - Sautré (2024) : aménagement d'une passe à macrorugosité et d'une passe à anguilles ;
  - La Roussière (2024) : aménagement d'une passe à macrorugosité ;
  - Montreuil-Juigné (2025) : aménagement d'une passe à macrorugosité et de pré-barrages, ainsi que d'une passe à anguilles ;
- Loir :
  - Etude de mise à jour technique du projet global de restauration de la continuité écologique
  - Equipement d'ouvrages à définir selon les résultats de l'étude.
  - L'objectif de restauration de la continuité piscicole sur l'axe Loir se poursuivra suite au contrat.

**Localisation du projet**



**Contribution aux objectifs des SAGE :**

- **SAGE Mayenne :**  
1C1 « Restaurer les conditions de migration de l'anguille ».
- **SAGE Loir :**  
CE2 « Définition et mise en œuvre du plan d'action continuité écologique du SAGE ».

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opérations	2024	2025	2026	Total (H.T.)
Axe Mayenne	1 050 000 €	1 195 000 €	0 €	2 245 000 €
Axe Loir – Etude	0 €	125 000 €	0 €	125 000 €
Axe Loir – Travaux	0 €	0 €	625 000 €	625 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 000 €</b>	<b>1 320 000 €</b>	<b>625 000 €</b>	<b>2 995 000 €</b>

Financiers	Taux	Montant
Agence de l'eau	50 %	<b>1 497 500 €</b>
Région	30 %	<b>898 500 €</b>
Maître d'ouvrage	20 %	<b>599 000 €</b>

**Maître d'ouvrage**

Département de Maine-et-Loire  
 Contact : François LETOURMY, technicien domaine public fluvial  
 e-mail : f.letourmy@maine-et-loire.fr  
 Tel : 06.31.10.37.59  
 Adresse : CS 94104 – 49941 Angers Cedex 9

**Indicateurs de suivi**

Indicateur(s) d'action : Nombre d'ouvrages équipés

## Thème N°2 MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES – Action 2.2

### Restauration de milieux aquatiques sur les basses vallées angevines

Contrat territorial Basses Vallées  
Angevines Romme – 2<sup>ème</sup> volet

#### Descriptif du projet

Le Département de Maine-et-Loire est propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF), c'est dans ce cadre qu'il agit dans le but de restaurer ses milieux aquatiques afin de participer à l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau.

La programmation 2024-2026 prévoit la restauration de 3 sites sur les basses vallées angevines. Ces travaux impliquent principalement de la restauration de ripisylve, du terrassement (retrait des atterrissements, reprofilage d'un lit plus adapté) et de l'aménagement d'ouvrages (remplacement, suppression...).

Les sites concernés sont les suivants :

- La boire de la Vieille Sarthe (communes de Canteau-Épinard et d'Écouflant) : finition du chantier de réouverture de la boire initié par le SMBVAR en 2016
- La boire de Montreuil-Juigné (commune éponyme) : lancement des travaux de réouverture initialement programmés au 1<sup>er</sup> volet
- La Sarthe aval (communes d'Écouflant, Soulaire-et-Bourg, Briollay, Cheffes) : plantation de ripisylve en favorisant les plants spontanés en vue de favoriser l'ombrage du cours d'eau, son adaptation au changement climatique et sa capacité à accueillir la biodiversité.

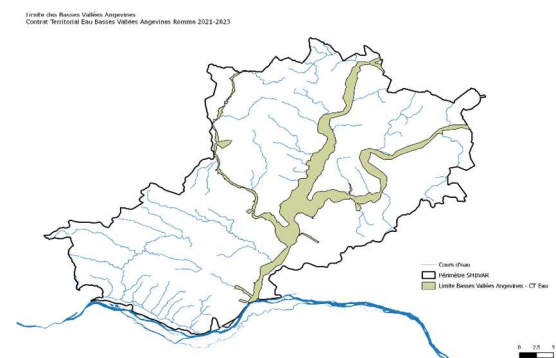
Ces actions restent dans la lignée des travaux effectués dans le cadre du 1er volet du CT Eau et incluent une synergie de travail avec d'autres politiques publiques comme celle des Espaces Naturels Sensibles. Les sites ont été définis dans le cadre d'une concertation visant le bilan du 1er volet et la programmation des actions sur la période 2021-2026, en partenariat avec le SMBVAR, l'Agence de l'eau et la Région.

#### Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (HT)
Vieille Sarthe	0 €	42 500 €	0 €	42 500 €
Montreuil-Juig.	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €
Sarthe aval	12 500 €	12 500 €	10 000 €	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>112 500 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>177 500 €</b>

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'eau	50 %	88 750 €
Région	30 %	53 250 €
Maître d'ouvrage	20 %	35 500 €

#### Localisation du projet



#### Contribution aux objectifs des SAGE :

- SAGE Mayenne :  
1A2 « Élaborer des programmes de restauration et d'entretien en concertation » ;  
2B3 « Restaurer les zones humides dégradées »
- SAGE Sarthe Aval :  
A19 « Restaurer les zones humides »

#### Maître d'ouvrage

Département de Maine-et-Loire  
Contact : François LETOURMY, technicien domaine public fluvial  
e-mail : f.letourmy@maine-et-loire.fr  
Tel : 06.31.10.37.59  
Adresse : CS 94104 – 49941 Angers Cedex 9

#### Indicateurs de suivi

Mètres linéaires de boires ré ouvertes et de ripisylve replantée

### Descriptif du projet

Après concertation des services de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région, de l'Etat et des animateurs des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) a élaboré en 2021, une stratégie sur la Gestion des Milieux Aquatiques visant à prioriser les bassins versants sur lesquels les compétences du SMBVAR seraient les plus effectives pour réduire les pressions qu'ils subissent. Celle-ci se base sur une analyse des informations existantes et un croisement avec les capacités financières, d'animation et techniques du Syndicat. Il en est ressorti la priorisation de 6 masses d'eau affluentes dont l'état écologique est donné selon la dernière évaluation :

- ✓ La Romme (FRGR0532), état médiocre (2017)
- ✓ La Suine (FRGR1043), état mauvais (2017)
- ✓ La Baconne (FRGR1102), état mauvais (2017)
- ✓ Le Piron (FRGR1072), état mauvais (2017)
- ✓ Le Plessis (FRGR1085), état médiocre (2017)
- ✓ La Suette (FRGR1019), état mauvais (2017)
- ✓

Néanmoins, au regard de la difficulté d'acceptation par les riverains de certains projets, il est fait le choix de rajouter à cette liste la masse d'eau du Pont Rame. Celle-ci subit des pressions hydrologiques, morphologique et en lien avec la continuité, pressions sur lesquelles le SMBVAR est compétent pour intervenir.

Sur les 7 masses d'eau ciblées, 6 disposent des études initiales menées selon les méthodes REH ou têtes de bassins versants (OFB). Leur programme de restauration hydro morphologiques des cours d'eau et des milieux humides associés s'étalent sur 2 cycles de 3 ans. Ces programmes de travaux contiennent des actions établies selon le règlement d'intervention du SMBVAR réparti selon 5 grands objectifs :

- la restauration des connexions latérales entre le lit mineur et le lit majeur ;
- la restauration des écoulements et du lit mineur ;
- la restauration des fonctions rivulaires ;
- la restauration de la continuité écologique ;
- la gestion des espèces envahissantes en accompagnement des travaux de restauration lourde le cas échéant.

Cela se traduit par du reméandrage de cours d'eau, de la remise en fond de vallée, de la recharge en granulats, de la restauration de zones humides ou encore de la déconnexion de plans d'eau. Les études et analyses préparatoires aux travaux ainsi que les outils de connaissance, les indicateurs et suivi de travaux, sont aussi compris dans cette fiche action. En outre, des actions de suivi hydrologiques et piézométriques sont prévus afin de préciser les améliorations quantitatives des actions menées sur la ressource en eau.

Afin d'engager des travaux sur le Pont Rame, une étude de diagnostic et de déclaration d'intérêt général est prévue en 2024. La même étude sera réalisée sur le Brionneau en 2026 en prévision du prochain Contrat Territorial Eau de 2027.

Le SMBVAR développera des partenariats avec les associations compétentes sur les thématiques suivantes : Biodiversité, Suivi hydromorphologiques, animation foncière, zones humides.

### Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines  
et de la Romme

Contact : Ralph CLARKE, Directeur

e-mail : [ralph.clarke@smbvar.fr](mailto:ralph.clarke@smbvar.fr)

Tel : 02.41.05.45.02

Adresse : 83 rue du mail BP 80011 49020  
Angers Cedex 02

### Contribution aux objectifs du SAGE

- SAGE Mayenne :
  - 1A2 « Elaborer des programmes de restauration et d'entretien en concertation »
  - 1B3 « Restaurer la qualité des masses d'eau avec un enjeu morphologie »
  - 2B3 « Restaurer les zones humides dégradées »
- SAGE Sarthe Aval :
  - A14 « Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau »
  - A19 « Restaurer les zones humides »
  - A42 « Limiter l'impact négatif des plans d'eau »
- SAGE Loir :
  - CE1 « Porter des programmes contractuels milieux aquatiques »
  - CE8 « Réduire l'impact des plans d'eau et limiter leur création ;
  - ZH8 « Mettre en place des programmes contractuels zones humides »



## Thème N°2 MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES – Action 2.3

### Restauration des cours d'eau et des milieux humides associés

## Contrat territorial Basses Vallées Angevines Romme- 2ème volet

#### Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opérations	2024	2025	2026	Total (TTC)
Travaux de restauration	835 180 €	1 129 700 €	999 740 €	2 964 620€
Etudes et connaissance	120 700 €	49 700 €	67 700 €	238 100€
Etude bilan			100 000€	100 000€
Indicateurs de suivi	44 120€	20 600 €	32 560 €	97 280 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000€</b>	<b>1 200 000€</b>	<b>1 200 000€</b>	<b>3 400 000€</b>

Financiers	Taux	Montant
Région	30 %	1 020 000€
Agence de l'eau	50 %	1 700 000€
Maître d'ouvrage	20 %	680 000€

#### Localisation du projet

Bassins versants prioritaires :

Romme – Bécons les Granits, Champtocé sur Loire, Saint Georges sur Loire, Saint Augustin des Bois, Saint Clément de la Place, Saint Germain des Prés, La Possonière, Val d'Erdre Auxence, Saint Lambert la Potherie, La Possonière, Longuenée en Anjou, Beaucouzé, Avrillé, Angers.

Suine - SAGE Mayenne – Feneu, Sceaux d'Anjou, Les Hauts d'Anjou.

Baconne - SAGE Mayenne – Les Hauts d'Anjou, Chenillé-Changé, Chambellay.

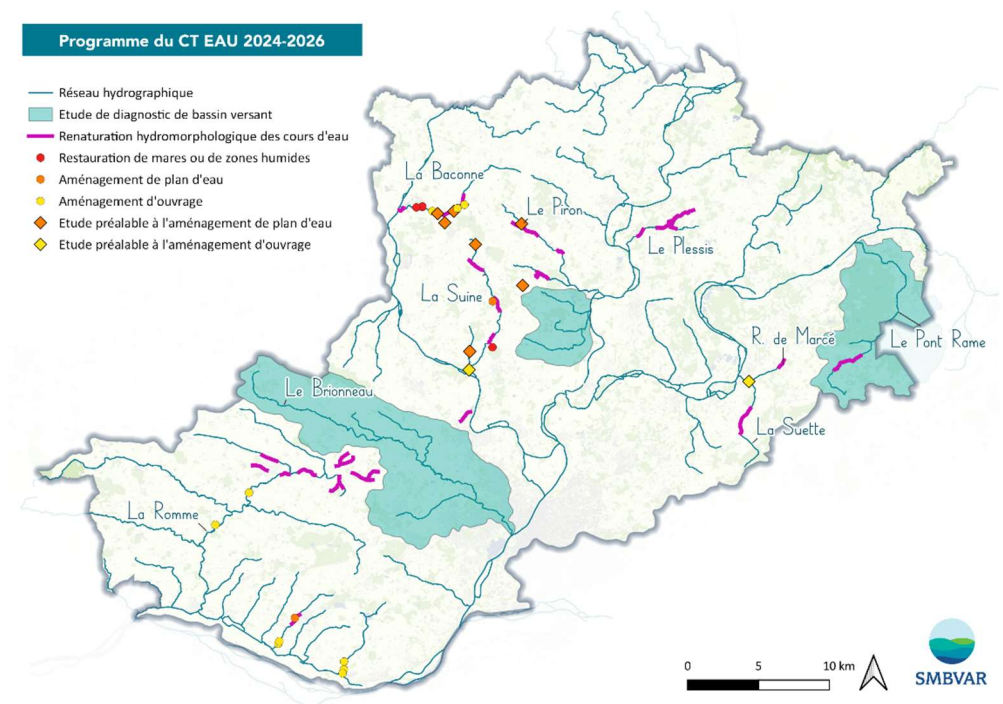
Mayenne – SAGE Mayenne – Montreuil Juigné.

Piron - SAGE Sarthe Aval – Cheffes, Les Hauts d'Anjou, Ecuillé.

Plessis - SAGE Sarthe Aval – Etriché, Morannes sur Sarthe Daumeray.

Suette - SAGE Loir – Seiches sur le Loir, Corzé, Marcé.

Le Pont Rame – Marcé, Jarzé Villages ; Montigné les Rairies ; les Rairies, Durtal.



#### Indicateurs de suivi

Indicateur(s) Nombre de mètres linéaires de cours d'eau restaurés / Nombre d'hectares de zones humides restaurées / Nombres d'ouvrages où la continuité écologique a été restaurée / Nombre d'études menées



**Descriptif du projet**

Depuis 2018, la CCVHA s'est engagé dans un programme en faveur des mares bocagères. A ce jour, 105 mares ont été restaurées, soit 3% de toutes celles recensées sur le territoire. D'autres actions ont aussi été menées pour mieux protéger, comprendre et valoriser ce patrimoine : inventaire des mares, mobiliers d'interprétation, film, animations, partenariats de recherche, etc... Pour son 3<sup>ème</sup> programme de restauration des mares (2024-2026), la CCVHA s'est fixé d'atteindre l'objectif de 10% de mares restaurées dans la trame verte et bleue en 2028, soit environ 15 mares/an, et de poursuivre les animations sur les sites déjà restaurés, en visant 5 animations/an (3 sorties scolaires, 1 randonnée grand public, 1 formation élus/techniciens). Les interventions de restauration seront localisées hors-bourg (16 communes, 658 km<sup>2</sup>), y compris hors périmètre du SMBVAR qui représente près de 70% du territoire de la CCVHA. Les travaux auront lieu à l'automne et s'étaleront sur les 3 années. La conduite du projet sera la suivante chaque année : définition des projets (janvier – février), convention avec les personnes concernées (février – mars), inventaires préalables (mars – septembre), consultation des entreprises (avril – juin), dossiers réglementaires (avril – juin), travaux (septembre - novembre), inventaires biologiques après travaux (mars – septembre N+1). Le montant annuel du programme est de 59 000 € TTC/an, soit un montant total de 177 000 € TTC sur 2024-2026, avec un financement annuel appelé auprès du CD49 de 27 000 € (60% des dépenses en € HT sur le volet « restauration des mares uniquement »), et de la Région de 20 200 € (34% de toutes les dépenses en € TTC). Le reste à charge pour la CCVHA sera de 11 800 € par an.

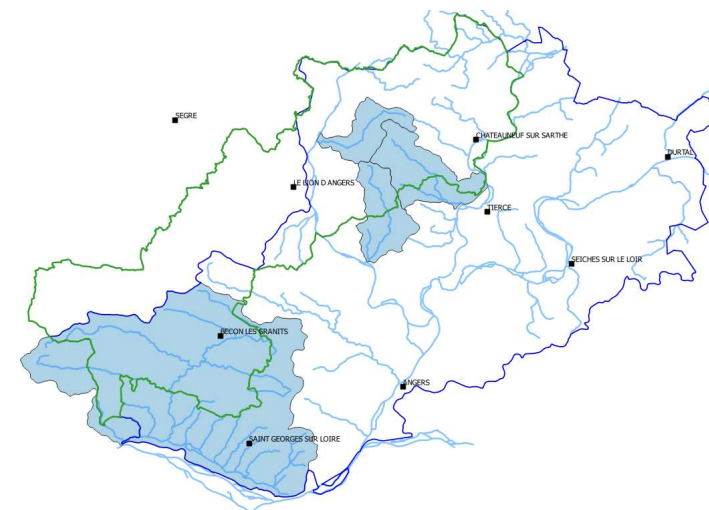
**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Restauration des mares	59 000 €	59 000 €	59 000 €	177 000 €
	59 000 €	59 000 €	59 000 €	177 000 €

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'eau	0 %	0 €
Région	34 %	60 600 €
Département (60% du montant HT des travaux)	46 %	81 000 €
Maître d'ouvrage	20 %	35 400 €

**Localisation du projet**

Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou dont les parties de bassins versants prioritaires sur le territoire : Romme, Suine, Baconne, Piron



- SAGE Mayenne : 2B3 Restaurer les zones humides dégradées
- SAGE Sarthe Aval : A 19 Restaurer les zones humides

**Maître d'ouvrage**

Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou  
 Contact : Romain Stasse  
 e-mail : [r.stasse@valleesduhautanjou.fr](mailto:r.stasse@valleesduhautanjou.fr)  
 Tel : 02.41.95.70.56  
 Adresse : Place Charles De Gaulle 49220 Le Lion d'Angers

**Indicateurs de suivi**

Indicateur(s) d'action : Nombre de mare restaurées

## Descriptif du projet

La commune de Durtal est propriétaire de parcelles en bordure de l'Argance, ainsi que de collecteurs qui sont classés pour partie en cours d'eau et sont des affluents de l'Argance. L'objet de l'étude est de réaliser un diagnostic de ces parcelles et d'envisager des pistes d'amélioration en matière de gestion voire de travaux pour augmenter leurs fonctionnalités écologiques.

La première phase de l'étude consiste à réaliser l'état des lieux de ces parcelles : diagnostic de leur gestion actuelle (entretien et fréquence), classement cours d'eau, présence de mares, présence de rejets éventuels (drainage) ou autres réseaux, fonctionnement hydraulique, diagnostic faune-flore-habitats.

La seconde phase permettra de ressortir les enjeux sur ces parcelles, les objectifs et conseils de gestion durable.

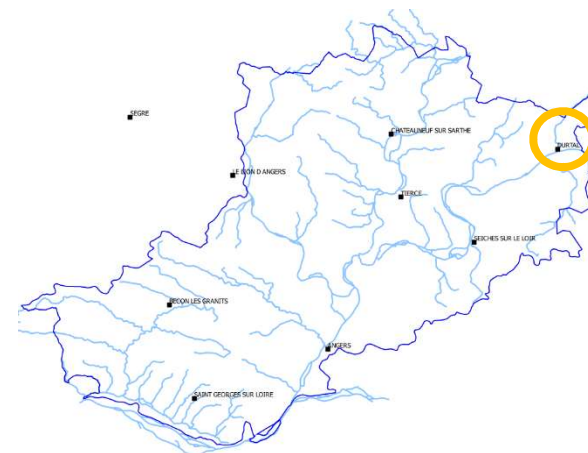
Une dernière phase identifiera les améliorations à apporter en matière de gestion et pourra suggérer des travaux (au stade esquisse) pour améliorer leur fonctionnalité (épuration de l'eau, support de biodiversité, rétention d'eau à l'étiage...).

La surface concernée par l'étude est de 38 770 m<sup>2</sup>. Le calendrier de réalisation prévisionnel est le suivant : consultation des entreprises lors de l'hiver 2023 ; inventaires faune-flore-habitats et diagnostic hydraulique des collecteurs au printemps / été 2024, réalisation de l'étude courant automne 2024.

Le SMBVAR ainsi que la CC du Pays Fléchois seront associés pour le montage technique du cahier des charges et le suivi de l'étude.

## Localisation du projet

Bassin versant de l'Argance sur la commune de Durtal (FRGR1123)



## Contribution aux objectifs des SAGE :

- SAGE Loir C7 « Mieux connaître les cours d'eau et préserver l'hydromorphologie des cours d'eau »

## Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Etude Mayenne et accompagnement	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>25 000 €</b>

Financiers	Taux	Montant
Agence de l'eau	50 %	12 500 €
Région	30 %	7 500 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	20 %	5 000 €

## Maître d'ouvrage

Mairie de Durtal  
 Contact : Clément CORVAISIER, Chargé de mission transition écologique  
 e-mail : [transition-ecologique@ville-durtal.fr](mailto:transition-ecologique@ville-durtal.fr)  
 Tel : 02.41.76.30.24  
 Adresse : 3 rue de la mairie, 49430 Durtal

## Indicateurs de suivi

- Réalisation de l'étude

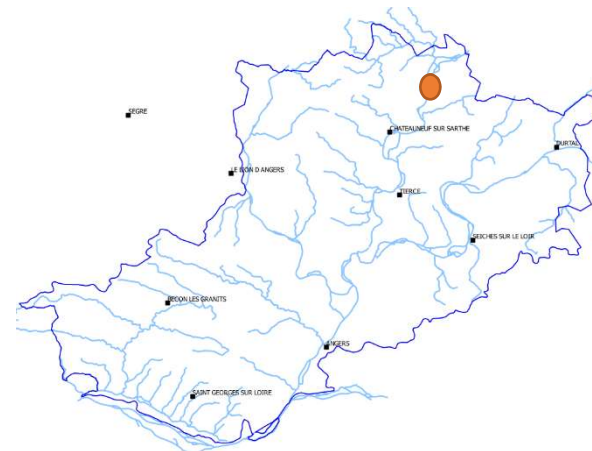


**Descriptif du projet**

Dans les années 90, la DDE et la FDPPMA ont ré-ouvert la boire des Grandes rivières, annexe hydraulique de la Sarthe faisant partie intégrante du domaine public fluvial, pour en faire une frayère à brochets. Celle-ci a été sur-creusée et les ouvrages restaurés ne permettaient pas une gestion du niveau d'eau garantissant la reproduction du brochet. Les ouvrages étaient constitués de madriers servant à fermer la boire, qui ont été montés sur cale de façon à laisser passer l'eau toute l'année. Plus tard, la FDPPMA, sur autorisation réglementaire, a installé une vanne à double vannes à la place des madriers et fermé la connexion amont. Cela a permis la gestion des niveaux d'eau de façon à remplir la boire en février mars et la vider mi-avril. Dans les années 2010, afin de garantir la libre circulation des poissons, la boire a été réaménagée (par le Département et la FDPPMA) en bras de contournement piscicole. Les travaux réalisés ne permettent plus son fonctionnement comme frayère à brochet, or depuis les aménagements d'un bras de contournement sur le bras de décharge de Villechien en 2019 l'aspect continuité est devenu secondaire sur ce site. Par ailleurs, un passage busé (accès à une parcelle privée) provoque une augmentation des vitesses d'écoulements et un dépôt des sédiments à la sortie. Cela a créé une fosse qui en période d'écourues piège les poissons. Enfin, la partie médiane de la boire des Coutances (qui prolonge celle des Grandes Rivières jusqu'à la Sarthe) est bouchée par un tas de copeaux et de vieux ouvrages délabrés. Les travaux sont prévus pour 2025 (écourues), et feront suite à une 1<sup>ère</sup> intervention programmée en 2024 par le Département de retrait d'embâcles et d'entretien de la végétation rivulaire sur la boire des Coutances.

**Localisation du projet**

Boire des Grandes rivières, Morannes-sur-Sarthe-Daumeray



- SAGE Loir : ZH6 Mieux gérer les zones humides

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Restauration	0 €	60 000 €	0 €	60 000 €
	0 €	60 000 €	0 €	60 000 €

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'Eau	50 %	30 000 €
Région	30 %	18 000 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	20 %	12 000 €

**Maître d'ouvrage**

Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Maine et Loire  
 Contact : Nicolas Chatard  
 e-mail : nicolas.chatard@fedepeche49.fr  
 Tel : 02.41.87.57.09  
 Adresse : Montayer 49320 Brissac Loire Aubance

**Indicateurs de suivi**

Indicateur(s) d'action : Nombre de ml de cours d'eau restauré

**Descriptif du projet**

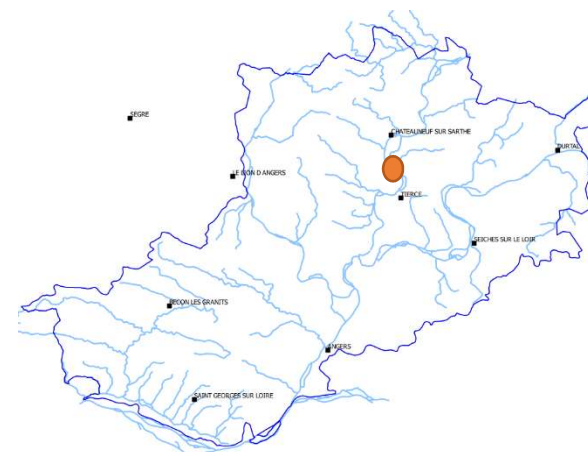
Depuis 2008, la commune de Juvardeil a initié une dynamique de valorisation écologique d'une peupleraie communale d'environ 20 ha. Cette dynamique a fortement été soutenue par le Département qui a financé l'acquisition d'une partie de la zone dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles, et participé à l'élaboration d'une convention pour la valorisation écologique de ce site des Basses Vallées Angevines (zone Natura 2000). Les dernières années d'exploitation de la peupleraie n'étant plus concluantes (valorisation économique moindre, maladies...), la commune de Juvardeil a décidé d'en diminuer la surface et de réfléchir à une gestion plus écologique. En 2013, un diagnostic a permis d'identifier des enjeux écologiques importants : zones humides, présence de la Rosalie des Alpes, traces de castor d'Europe, oiseaux protégés dont la présence à proximité de nidification des Râles des genêts. Ce diagnostic a impulsé l'élaboration d'un plan de gestion. Suite à plusieurs contrats territoriaux des actions ont déjà été réalisés sur la boire Daviers et sur le marais Daviers notamment par la mise en place d'une gestion pastorale visant à protéger les zones humides. Des travaux sont également en cours pour la création d'une forêt alluviale. Les futurs projets consistent à :

- L'entretien de la zone humide par broyage et élimination des rejets de peupliers et la taille d'arbres
- La conception et la mise en place de sentiers d'interprétation pour valoriser l'espace et les travaux déjà engagés et les BVA (cible : grand public, scolaires)
- Ouvrir le site au public par la réalisation l'entretien et la création de sentiers, ce qui comprend notamment :
  - Le nettoyage des futurs sentiers, le déplacement des clôtures existantes, l'ouverture des chemins fermés
  - La mise en place de barrières forestière pour interdire le passage de véhicules
  - La régénération de haies le long de la voie verte, la plantation de haies nouvelles

L'objectif étant de rendre le site accessible et d'en faire un support pédagogique de sensibilisation à l'écologie.

**Localisation du projet**

Bassin versant de la Sarthe, Juvardeil



- SAGE Sarthe Aval : A 19 Restaurer les zones humides A3 « Sensibiliser les publics à l'eau et aux milieux aquatiques ».

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (HT)
Entretien de ZH	6 583 €	0 €	0 €	6 583 €
Ouverture sent.	1 667 €	5 833 €	0 €	7 500 €
Parcours interp.	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €
Plantation haies	0 €	4 167 €	0 €	4 000 €
	8 250 €	15 000 €	0 €	23 250 €

Financeurs	Taux	Assiette	Montant
Agence de l'eau	50 %	23 250 €	11 625 €
Région (hors ouv. sent.)	30 %	15 750 €	4 725 €
Département	0 %	-	0 €
Maître d'ouvrage	30 %	23 250 €	6 900 €

**Maître d'ouvrage**

Commune de Juvardeil  
 Contact : Antoine Meignan  
 e-mail : [contact@juvardeil.fr](mailto:contact@juvardeil.fr)  
 Tel : 02 41 69 88 80  
 Adresse : Place de la Mairie 49330 Juvardeil

**Indicateurs de suivi**

Indicateur(s) d'action : Surface de zone humide entretenue  
 Nombre de support de communication mis en place



**Descriptif du projet**

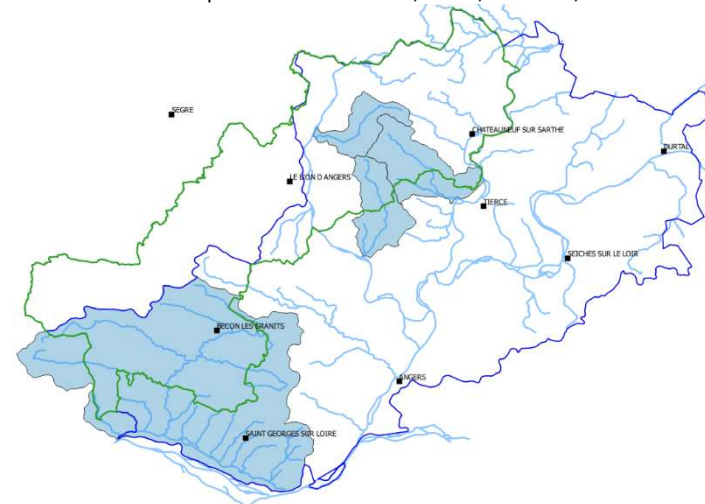
L'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou est l'occasion de réaliser un inventaire complet des zones humides (ZH), et de rappeler les enjeux liés à leur préservation. Actuellement, 2,7% du territoire est classé en ZH dans les PLU exécutoires des communes. Il s'agit principalement de prélocalisation de ZH réalisée par la DREAL. L'analyse des milieux humides potentiels développé par l'INRAE / Agrocampus-Ouest fait apparaître 28% du territoire de la CCVHA avec un potentiel fort à très fort en ZH. Des échantillonnages sur des terrains publics semblent confirmer cet écart significatif. Dans ce contexte, on constate que la réutilisation des données existantes dans les PLU approuvés des communes est remise en question à l'échelle intercommunale. Par conséquent, la CCVHA souhaite réaliser un inventaire uniformisé sur tout son territoire avec un objectif fort d'amélioration de la connaissance pour aller vers un programme de mesures adaptées en faveur des ZH. Les prescriptions des cahiers méthodologiques des SAGE qui prévalent sur certains secteurs hydrographiques du territoire seront généralisées à l'ensemble du territoire intercommunal. Une concertation et communication importante sera déployée pendant toute la durée de l'inventaire.

L'inventaire des ZH sera réalisé sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou (16 communes, 658 km²), y compris en dehors du périmètre du SMBVAR qui représente près de 70% du territoire de la CCVHA. Cet inventaire sera intégré dans le document d'urbanisme (PLUi) de la CCVHA et permettra de définir des actions de restauration de ZH. Il sera également valorisé dans le programme d'actions « Territoire Engagé pour la Nature » des Vallées du Haut-Anjou (2024-2026).

L'inventaire sera réalisé sur en 2024 et 2025. Il sera décomposé en 3 grandes phases : 1. Compilation et analyse complémentaire des données existantes pour définir les ZH potentielles (janvier à mars 2024), 2. Inventaire sur le terrain des ZH effectives (mars 2024 à juin 2025), 3. Caractérisation des ZH selon la méthode GWERN et livraison du projet (juin 2025 à décembre 2025). Pour les inventaires sur le terrain, la période propice aux relevés floristiques s'étale du printemps au début de l'été. Pour les relevés pédologiques, ceux-ci peuvent être réalisés tout au long de l'année sauf en période estivale avancée en fonction des conditions de sécheresse des sols.

**Localisation du projet**

Communauté de commune des Vallées du Haut-Anjou (658 km²) dont les parties de bassins versants prioritaires : Romme, Suine, Baconne, Piron



- SAGE Mayenne : 2 A1 Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme
- SAGE Sarthe aval : D12 Finaliser l'inventaire des zones humides et les protéger dans les documents d'urbanisme

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Etude	126 000 €	126 000 €	0 €	252 000 €
	126 000 €	126 000 €	0 €	252 000 €

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'eau	50 %	126 000 €
Région	30 %	75 600 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	20 %	50 000 €

**Maître d'ouvrage**

CC des Vallées du Haut Anjou  
 Contact : Romain Stasse  
 e-mail : [r.stasse@valleesduhautanjou.fr](mailto:r.stasse@valleesduhautanjou.fr)

Tel : 02.41.95.70.56

Adresse : Place Charles De Gaulle 49220 Le Lion d'Angers

## Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'action : Réalisation de l'étude

**Descriptif du projet**

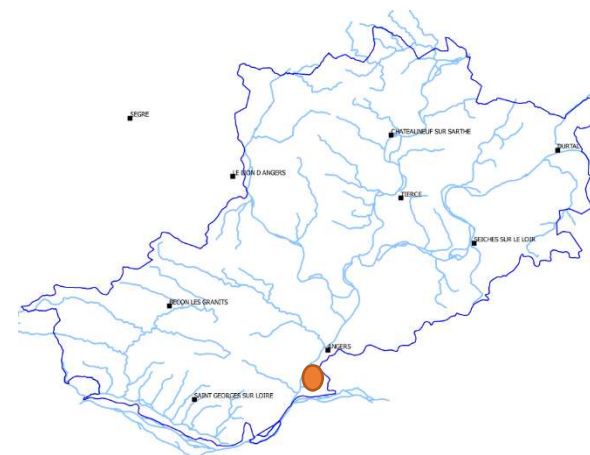
Intégré au réseau Natura 2000, le site des Basses Vallées Angevines situé sur la commune de Sainte Gemmes sur Loire est une vaste zone inondable prisée par la faune et la flore. Le réseau hydraulique de ce secteur demande une attention toute particulière, et fait l’objet d’actions de gestion depuis le premier volet du CTEau.

En effet l’écoulement des eaux présente des dysfonctionnements engendrant des difficultés d’exploitation des terres situées de part et d’autre du cours d’eau coulant dans ces prairies. Afin de maintenir l’exploitation des terres environnantes avec des pratiques agricoles favorables à la biodiversité, la restauration du réseau hydraulique, selon des modalités bénéfiques aux espèces et aux habitats, est primordiale. Il a dans ce cadre été réalisé un état des lieux du site, comprenant des analyses de la végétation et de la qualité fourragère, un relevé topographique et des études complémentaires.

Ce travail a notamment conclu sur la nécessité de lutter activement contre la Jussie afin de limiter son expansion. Un plan d’action sera mis en place pour organiser ce travail et optimiser son efficacité.

**Localisation du projet**

Site de la Baumette, bassin versant de la Maine, Commune de Sainte Gemmes sur Loire



Territoire sans SAGE

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (HT)
Etude	20 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €
	20 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l’eau	0 %	0 €
Région	0 %	0 €
Département	30 %	12 000 €
Maître d’ouvrage et fond vert	70 %	28 000 €

**Maître d’ouvrage**

Commune de Sainte Gemmes sur Loire  
 Contact : Emmanuel LE RALLIC  
 e-mail : rst@sainte-gemmes-sur-loire.fr

Tel : 02 41 66 75 52  
 Adresse : 2 place de la Mairie 49130 Sainte Gemmes sur Loire

**Indicateurs de suivi**

Indicateur(s) d’action : Surface de Jussie arrachée



**Descriptif du projet**

Angers Loire Métropole gère sur la commune d'Ecouflant le parc des Sablières sur 60 ha. Il est composé d'étangs et de boisements. L'étang principal sert de baignade aménagée l'été. Le niveau d'eau a tendance à baisser mais les mécanismes de fonctionnement sont mal maîtrisés. Les zones humides autour de cet étang s'atterrissent progressivement. Le parc est classé en large partie en zone ZNIEF de type I et zone ZICO. Il est en connexion directe avec les basses vallées angevines.

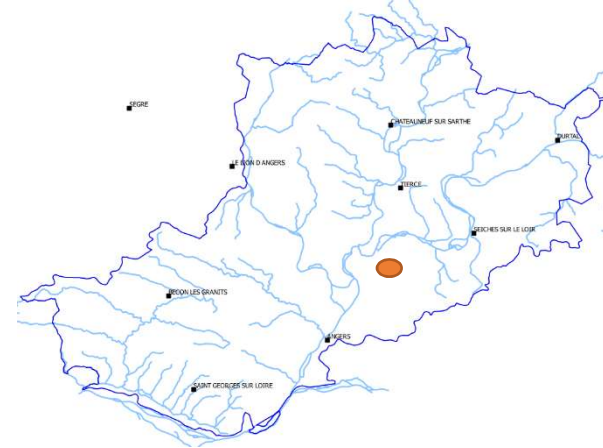
Un nouvel étang (4,3 ha sur les 5 de la parcelle) a été récemment acquis par ALM dans ce secteur. Il s'agit d'un étang artificiel anthropisé depuis les années 60. Cet étang (ancienne prairie humide) est utilisé par les pêcheurs.

Afin d'engager un véritable plan de gestion de ces zones humides alliant les activités sportives, la pêche, et la préservation des habitats et de la biodiversité, une première étude a été lancée sur le précédent volet du CTEAU, en 2023. Cette étude a porté sur le fonctionnement hydraulique de la zone, notamment son bilan hydrologique quantitatif et qualitatif (eaux pluviales, cours d'eau, ruissellement, hydrogéologie) en prenant en compte son contexte dans le bassin versant des ruisseaux de Sené et de la Veillère (Sarthe). Une échelle limnimétrique a été installée dans chaque plan d'eau et des relevés visuels réguliers sont mis en œuvre. Le montant estimé initial n'a toutefois permis que de faire la tranche ferme de l'étude.

L'objectif est de compléter le travail de 2023 en étudiant le fonctionnement écologique : caractérisation des habitats et bilan faune-flore en utilisant les données existantes, analyse des processus écologiques existants et des leviers d'actions potentiels (gestion de l'eau, travaux...). L'objectif est de définir les grands scénarios envisageables en tenant compte des éléments cités précédemment, des usages et du paysage. Si nécessaire un suivi hydraulique complémentaire sera réalisé à l'aide de piézomètres. Le but est de définir un scénario à appliquer dans les années à venir : gestion de l'eau et des milieux humides, entretien.

**Localisation du projet**

Parc des sablières à Ecouflant, bassin versant du Loir.



- SAGE Loir : ZH 7 Mieux gérer les zones humides

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (HT)
Etudes faune/flore	15 000 €	0 €	0 €	15 000 €
Elab. scénarios	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €
Suivi hydraulique	0 €	20 000 €	0 €	20 000 €
	<b>25 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>45 000 €</b>

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'eau	50 %	22 500 €
Région	30 %	13 500 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	20 %	9 000 €

**Maître d'ouvrage**

Angers Loire Métropole  
 Contact : Marc Houdon  
 e-mail : marc.houdon@ville.angers.fr  
 Tel : 02.41.22.53.00  
 Adresse : 83 rue du mail – BP80011 49020 Angers  
 Cedex 02

**Indicateurs de suivi**

Indicateur(s) d'action : Réalisation de l'étude

### Descriptif du projet

L'Espace Naturel Sensible Saint Nicolas totalise une superficie de 147 hectares dont 75,8 hectares propriétés de la ville d'Angers et 53,8 hectares propriétés d'Angers Loire Métropole. Il possède un étang de 21,69 ha. Un plan de gestion de l'ENS a été mis en place avec le CD 49 et l'aide de la LPO. La gestion de l'étang rencontre plusieurs difficultés : l'invasion par l'égérie et la jussie impactant fortement la faune et la flore locales et entraînant un phénomène d'eutrophisation ; un ensablement progressif de l'amont. Cet étang, créé au X<sup>ème</sup> siècle, se situe sur le cours du Brionneau en amont du Parc Balzac.

Une étude dans le cadre du précédent volet du CT eau a été menée afin d'établir des scénarios d'évolution de gestion de ce site permettant d'améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, de mieux contenir les plantes invasives et de préserver la biodiversité. L'étude porte sur :

- son fonctionnement hydraulique : bilan hydrologique quantitatif et qualitatif (eaux pluviales, cours d'eau, ruissellement) prenant en compte son contexte dans le bassin versant du Brionneau ;
- son fonctionnement sédimentaire : bathymétrie, analyses de la qualité des sédiments (recherche de polluants), bilan des apports sédimentaires, analyse des processus et prospective ;
- son fonctionnement écologique : suivi de l'eutrophisation, bilan faune flore en utilisant les données existantes et en inventoriant la faune et les plantes aquatiques notamment, analyse des processus écologiques existants et des leviers d'actions potentiels (gestion de l'eau, travaux...).

La phase fonctionnement est terminée. La 2e phase sur l'établissement des grands scénarios envisageables en tenant compte des éléments cités précédemment, des usages, des impacts sur ces usages et du paysage se finalisera fin 2023. En fonction du scénario retenu, des études complémentaires pour calibrer les travaux à mener seront nécessaires.

### Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (HT)
Etudes	0 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
	0 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'eau	50 %	15 000 €
Région	30 %	9 000 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	20 %	6 000 €

### Maître d'ouvrage

Angers Loire Métropole  
 Contact : Marc Houdon  
 e-mail : marc.houdon@ville.angers.fr  
 Tel : 02.41.22.53.00  
 Adresse : 83, rue du Mail BP 80011, Angers cedex 02

### Localisation du projet

Etang Saint Nicolas à Angers, Beaucouzé, Avrillé, bassin versant du Brionneau.



Territoire sans SAGE

### Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'action : Réalisation de l'étude

**Descriptif du projet**

Le parc Desmazis au cœur du quartier du lac de Maine d'Angers comporte un étang de 1850 m<sup>2</sup> et un ruisseau de 365 ml environ. Le fonctionnement écologique actuel est insatisfaisant avec une accumulation de lentilles et un milieu qui reste peu favorable à la biodiversité. Le niveau de connaissance de son mode de fonctionnement est peu maîtrisé (apports, sédimentation, ouvrage aval ...). Afin d'établir des scénarios d'évolution de gestion de ce site permettant d'améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, de mieux contenir le développement des lentilles d'eau et de préserver, diversifier la biodiversité, une étude doit porter sur :

- son fonctionnement hydraulique : bilan hydrologique quantitatif et qualitatif (eaux pluviales, ruissellement) prenant en compte son contexte près du lac de Maine, sa topographie ;
- son fonctionnement sédimentaire : bathymétrie, analyses de la qualité des sédiments ;
- son fonctionnement écologique : suivi de l'eutrophisation, bilan faune flore en utilisant les données existantes et en inventoriant les plantes aquatiques notamment, analyse des processus écologiques existants et des leviers d'actions potentiels (gestion de l'eau, travaux...)

L'étude a pour objectif de donner les grands scénarios envisageables en tenant compte des éléments cités précédemment, des usages, des impacts sur ces usages et du paysage. L'objectif sera de définir un scénario à appliquer dans les années à venir : gestion de l'eau, entretien, restauration... Ce scénario alimentera le projet de réaménagement global du parc au sein du quartier, permettant de valoriser un autre aspect transversal de cette étude. Cette étude a été initialement programmée au 1<sup>er</sup> volet du CT Eau, mais n'a pu être mise en œuvre dans les temps par la Ville d'Angers faute de moyens humains disponibles. Elle est reconduite au second volet en raison de la volonté exprimée par la Ville de réaliser cette action.

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (HT)
Etudes	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €
	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €

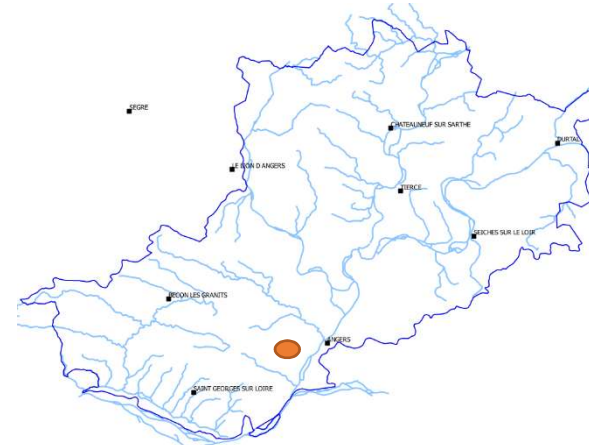
Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'eau	50 %	12 500 €
Région	30 %	7 500 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	20 %	5 000 €

**Indicateurs de suivi**

Indicateur(s) d'action : Réalisation de l'étude

**Localisation du projet**

Parc Desmazis à Angers, bassin versant de la Maine.



Territoire sans SAGE.

**Maître d'ouvrage**

Ville d'Angers  
 Contact : Marc Houdon  
 e-mail : marc.houdon@ville.angers.fr  
 Tel : 02.41.22.53.00  
 Adresse : boulevard de la résistance et de la  
 Déportation- BP80011 - 49020 Angers Cedex  
 02

### Descriptif du projet

Le Conservatoire d'espaces naturels déploie une politique de maîtrise foncière et d'usage à l'échelle régionale et notamment sur le territoire du SAGE/du CT. Celle-ci vise à la fois des milieux remarquables en termes d'habitats et d'espèces, mais également de milieux naturels et de fonctionnalités écologiques ("services écosystémiques"). Les zones humides jouent un rôle majeur au regard des enjeux de qualité et ressource en eau, de gestion des risques d'inondation et de biodiversité. Leurs préservations par la maîtrise foncière ou des usages représente un levier déterminant pour garantir l'efficacité des politiques publiques.

Une analyse des secteurs cibles pour des différents outils de maîtrise foncière (acquisition) ou d'usage (ORE, conventionnement, ...) au regard d'enjeux relatifs d'une part à la ressource et la qualité de l'eau et d'autre part à la biodiversité et en privilégiant les secteurs prioritaires du bassin versant pourra être produite. Cette action prendra notamment appui sur :

- la localisation des tourbières identifiées sur le territoire du dans le cadre des travaux menés par le Syndicat et le Conservatoire dans le cadre du précédent CT,
- les inventaires zones humides existants,
- les Atlas biodiversité communaux et intercommunaux,
- les connaissances des partenaires au sein des réseaux naturalistes.

Elle viendra en outre s'appuyer sur la stratégie foncière du CEN (en cours d'élaboration) ainsi que sur les zones humides prioritaires définies par le SAGE. Cela pourra de fait porter sur des sites nécessitant des actions portées par le Syndicat (restauration morphologie, reméandrage, recalibrage, effacement, ...), facilitant ou consolidant l'efficacité de l'action publique. Cette analyse pourra être partagée et consolidée dans le cadre du COTECH du CTeau.

Le projet est constitué d'une phase de démarche vers les propriétaires et d'analyse des opportunités ainsi que les acquisitions

- Animation foncière : 10 jours (calcul spécifique à l'animation foncière)
- Acquisition (dont frais de notaire et de la Safer pour l'acquisition)

### Localisation du projet

Territoire du contrat territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme

- SAGE Mayenne : 2B2 Mobiliser les outils de gestion et de restauration des zones humides
- SAGE Sarthe Aval : A19 Restaurer les zones humides
- SAGE Loir : ZH7 Favoriser l'acquisition foncière de zones humides prioritaires

### Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Animation foncière	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €
Acquisition	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €
	16 000 €	16 000 €	16 000 €	48 000 €

### Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'action : Superficie acquise

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'eau	70 %	33 600 €
Région	0 %	0 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	30 %	14 400 €

### Maître d'ouvrage

Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire

Contact : Florentin Bernier

e-mail : [f.bernier@cenpaysdelaloire.fr](mailto:f.bernier@cenpaysdelaloire.fr)

Tel : 02 28 20 51 32

Adresse : 1 rue Célestin Freinet, Le Nantil,  
Bâtiment A1 Nord, 44200 Nantes

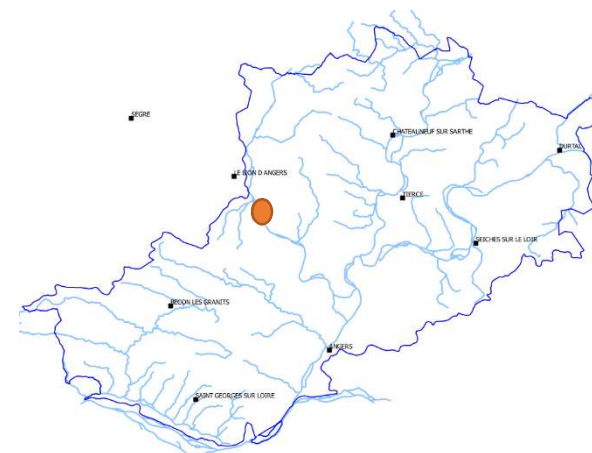
### Descriptif du projet

La Commune de Grez Neuville souhaite restituer une prairie humide en lieu et place d'une peupleraie sur une parcelle communale située aux abords du le ruisseau de Grez. Le projet est situé sur les secteurs GRE19 et GRE20 dans l'étude préalable à la restauration des milieux aquatiques sur le ruisseau de Grez, réalisée en 2022 sous maitrise d'ouvrage communale avec l'assistance du SMBVAR.

La réalisation des travaux est prévue pur 2024-2025

### Localisation du projet

Commune de Grez Neuville, bassin versant du ruisseau de Grez (affluent de la Mayenne)



- SAGE Mayenne : 2B2 Mobiliser les outils de gestion et de restauration des zones humides

### Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Plan de gestion	8000 €	0 €	0 €	8 000 €
	8 000 €	0 €	0 €	8 000 €

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'eau	50 %	4 000 €
Région	30 %	2 400 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	20 %	1 600 €

### Maître d'ouvrage

Commune de Grez Neuville  
 Contact : Arnaud BUREAU  
 e-mail : [accueil@mairie-grez-neuville.fr](mailto:accueil@mairie-grez-neuville.fr)  
 Tel : 02 41 95 35 13  
 Adresse : 1 rue du port 49220 Grez Neuville

### Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'action : Superficie de peupleraies reconverties

**Descriptif du projet**

Au sein des BVA la LPO France est déjà propriétaire de 450 ha de surface presque exclusivement constituée de prairies humides. Avec le concours de la LPO Anjou, en charge de leur gestion et très impliquée dans la protection d'espèces à forts enjeux dont le Rôle des genêts, des baux environnementaux sont mis en place avec les éleveurs locaux pour préserver les nichées durant les fauches. Outre leur contribution à la préservation des espèces ils concourent à l'atteinte des objectifs du CT Eau (expansion des crues, contribution des IAE et des annexes hydrauliques à la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité...) et permettent de corriger les altérations sur les milieux humides. La LPO France souhaite poursuivre cette stratégie d'acquisition autour de deux objectifs principaux :

- La constitution d'îlots écologiques cohérents à l'échelle d'espèces patrimoniales.
- L'acquisition d'ancienne peupleraies et leur restauration en prairie naturelle de fauche. Afin de convertir en prairie de fauche les anciennes peupleraies non-replantées qui pourraient être acquises au cours du CT Eau 2024-26, il est nécessaire de réaliser des travaux de broyage des branchages laissés sur place et des repousses ainsi que des travaux de rognage des souches. Ces travaux seront réalisés par des entreprises prestataires de service.

Le coût moyen de ces travaux est de 3000 €/ha, avec un objectif de reconversion de 5 ha sur toute la durée du contrat.

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Acquisition	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €

Financiers	Taux	Montant
Agence de l'eau	70 %	10 500 €
Région	10 %	1 500 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	20 %	3 000 €

**Maître d'ouvrage**

Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Contact : Christophe EGRETEAU  
e-mail : christophe.egreteau@lpo.fr

Tel : 05 46 82 12 34  
Adresse : 8 rue du Docteur Pujos CS 90263

**Indicateurs de suivi**

Indicateur(s) d'action : Superficie de peupleraies reconverties

**Localisation du projet**

Territoire du contrat territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme

- SAGE Mayenne : 2B2 Mobiliser les outils de gestion et de restauration des zones humides
- SAGE Sarthe Aval : A19 Restaurer les zones humides
- SAGE Loir : ZH7 Favoriser l'acquisition foncière de zones humides prioritaires

**Descriptif du projet**

Au sein des BVA la LPO France est déjà propriétaire de 450 ha de surface presque exclusivement constituée de prairies humides. Avec le concours de la LPO Anjou, en charge de leur gestion et très impliquée dans la protection d'espèces à forts enjeux dont le Rôle des genêts, des baux environnementaux sont mis en place avec les éleveurs locaux pour préserver les nichées durant les fauches. Outre leur contribution à la préservation des espèces ils concourent à l'atteinte des objectifs du CT Eau (expansion des crues, contribution des IAE et des annexes hydrauliques à la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité...) et permettent de corriger les altérations sur les milieux humides. La LPO France souhaite poursuivre cette stratégie d'acquisition autour de deux objectifs principaux :

- La reconversion en prairie d'anciennes peupleraies n'entrant pas dans le champ de la compensation (moins de 4 ha ou âgées de moins de 20 ans). Après une à deux productions lancées dans les années 80/90, de nombreux propriétaires renoncent à replanter laissant parfois leurs parcelles à l'abandon. Les peupleraies sont des zones humides altérées de moindre valeur écologique. C'est une opportunité d'acquérir et de reconvertir ces parcelles en prairies de fauche favorable à la biodiversité et aux fonctions d'expansion des crues.
- La constitution d'îlots écologiques cohérents à l'échelle d'espèces patrimoniales. Les parcelles déjà acquises par la LPO sont présentes dans des secteurs à fort enjeu pour les espèces prairiales dont le Rôle des genêts. Pour mener à bien les actions de préservation de ces espèces, il est pertinent d'agir à une échelle dépassant celle de la parcelle en raisonnant par îlot de taille suffisant. Dans ce cadre, la LPO souhaite constituer ces îlots en complétant ses acquisitions dans des secteurs ciblés à fort enjeu.

Le projet comprend une phase de démarche vers les propriétaires, d'analyse des opportunités et d'acquisitions, et s'étend tout au long du contrat.

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Acquisition	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €
	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €

Financiers	Taux	Montant
Agence de l'eau	70 %	52 500 €
Région	0 %	0 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	30 %	22 500 €

**Maître d'ouvrage**

Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Contact : Christophe EGRETEAU  
e-mail : christophe.egreteau@lpo.fr

Tel : 05 46 82 12 34  
Adresse : 8 rue du Docteur Pujos CS 90263

**Indicateurs de suivi**

Indicateur(s) d'action : Superficie acquise

**Localisation du projet**

Territoire du contrat territorial Eau Basses Vallées Angevines Romme

- SAGE Mayenne : 2B2 Mobiliser les outils de gestion et de restauration des zones humides
- SAGE Sarthe Aval : A19 Restaurer les zones humides
- SAGE Loir : ZH7 Favoriser l'acquisition foncière de zones humides prioritaires



### Descriptif du projet

Intégré au réseau Natura 2000, le site des Basses Vallées Angevines situé sur la commune de Sainte Gemmes sur Loire est une vaste zone inondable prisée par la faune et la flore. Le réseau hydraulique de ce secteur demande une attention toute particulière, et fait l'objet d'actions de gestion depuis le premier volet du CTEau.

En effet l'écoulement des eaux présente des disfonctionnements engendrant des difficultés d'exploitation des terres situées de part et d'autre du cours d'eau coulant dans ces prairies. Afin de maintenir l'exploitation des terres environnantes avec des pratiques agricoles favorables à la biodiversité, la restauration du réseau hydraulique, selon des modalités bénéfiques aux espèces et aux habitats, est primordiale. Il a dans ce cadre été réalisé un état des lieux du site, comprenant des analyses de la végétation et de la qualité fourragère, un relevé topographique et des études complémentaires.

Ce travail a notamment conclu sur la nécessité de lutter activement contre la Jussie afin de limiter son expansion. Un plan d'action sera mis en place pour organiser ce travail et optimiser son efficacité.

### Localisation du projet

Marais de Montreuil-Juigné



- SAGE Mayenne 1A « Poursuivre et renforcer les actions coordonnées de restauration des cours d'eau »

### Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (HT)
Arrachage Jussie	7 083 €	7 084 €	7 083 €	21 250 €
	7 083 €	7 083 €	7 083 €	21 250 €

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'eau	0 %	0 €
Région	0 %	0 €
Département	30 %	6 375 €
Maître d'ouvrage et fond vert	70 %	14 875 €

### Maître d'ouvrage

Commune de Montreuil-Juigné  
Contact : Hélène DOLE  
e-mail : h.dole@ville-montreuil-juigne.fr  
Tel : 02 41 31 10 52  
Adresse : Esplanade Jean Moulin CS90049 - 49460  
Montreuil-Juigné

### Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'action : Surface de Jussie arrachée

### Descriptif du projet

Le projet vise à restaurer le ruisseau de la Guyonnière et ses fonctionnalités. Il est composé de deux opérations, qui seront assurées par deux maîtres d'ouvrages : d'une part la renaturation du cours d'eau du parc, d'autre part la création et la restauration des zones humides existantes. Le projet vise donc dans son ensemble à ralentir le grand cycle de l'eau tout en favorisant la biodiversité.

- Partie 1 du projet (travaux sous maîtrise d'ouvrage SMBVAR et inclus dans sa programmation) : Renaturation du ruisseau, ce qui consiste à réouvrir le cours d'eau sur les parties busées de son linéaire, restaurer la continuité via l'arasement de plusieurs seuils, redimensionner son lit pour l'adapter à ses écoulements et reméandrer son cours sur certaines sections. Plusieurs aménagements ponctuels sont également prévus pour faciliter le ralentissement dynamique de l'eau. De manière à ne pas rabattre de manière trop importante les nappes d'accompagnements et au regard des faibles enjeux continuité du ruisseau il est prévu de maintenir le plan d'eau sur cours existant tout en abaissant son niveau de 50 cm. Cela permettra d'adoucir ses berges aujourd'hui abruptes, de favoriser son marnage et la réimplantation de végétaux hydrophytes.

- Partie 2 du projet (maîtrise d'ouvrage Montreuil-Juigné) : Restauration des zones humides existantes en :

- Réalisant un inventaire des drains pour, le cas échéant, colmater/retirer le réseau existant ;
- Supprimant certaines buses pour recréer des zones humides ;
- Améliorant le fonctionnement et la gestion de celles existantes ;
- Mettant en place une gestion différenciée au niveau des prairies (éco-pâturage, ou une seule fauche annuelle), pour une compatibilité et une cohérence à l'échelle du parc et des milieux humides.

Le projet dans son ensemble permettrait de répondre aux enjeux de qualité et quantité d'eau, de continuité écologique, de gestion des eaux pluviales, et de valorisation paysagère.

### Localisation du projet

Ruisseau de la Guyonnière, commune Montreuil-Juigné



- SAGE Mayenne 1A « Poursuivre et renforcer les actions coordonnées de restauration des cours d'eau »

### Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Diagnostic ZH	1 500 €	0 €	0 €	1 500 €
Travaux drains	0 €	0 €	8 000 €	8 000 €
Restauration ZH	0 €	0 €	5 000 €	5 000 €
Plan de gestion	0 €	0 €	3 500 €	3 500 €
	1 500 €	0 €	16 500 €	18 000 €

Financiers	Taux	Montant
Agence de l'eau	70 %	12 600 €
Région	10 %	1 800 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage et fond vert	20 %	3 600 €

### Maître d'ouvrage

Commune de Montreuil-Juigné  
Contact : Hélène DOLE  
e-mail : h.dole@ville-montreuil-juigne.fr

Tel : 02 41 31 10 52  
Adresse : Esplanade Jean Moulin CS90049 - 49460  
Montreuil-Juigné

### Indicateurs de suivi

Indicateur(s) d'action : Surface de ZH restaurée /surface drainée

**Descriptif du projet**

Afin d'accompagner au mieux son développement urbain, de conforter la qualité de son cadre de vie et d'intégrer à la réflexion les enjeux liés aux impacts du changement climatique en matière d'aménagements urbains et paysagers, la commune nouvelle Les Hauts d'Anjou engage une réflexion sur la requalification de l'entrée de bourg de Champigné en lien avec le fonctionnement du cours d'eau du Piron et la préservation de la ressource en eau.

Aussi, la commune a souhaité travailler un projet d'aménagement qui permette de repenser le Piron dans son environnement urbain. Elle travaille pour cela en coordination avec le SMBVAR qui a pour projet de restaurer les fonctionnalités écologiques et hydraulique du cours d'eau.

En complément des travaux prévus par le SMBVAR sur la restauration du lit et des berges (fiche action BOURG 11), la commune travaillera les questions pluviales avec la création de noues et l'aménagement et la réfection des cheminements doux (dont trottoirs) le long du Piron. En option la commune, envisage également de désimperméabiliser le parking de l'école primaire situé à proximité du bourg. Le projet comprend donc :

- La reprise des trottoirs après le retalutage des berges ;
- La création d'une noue d'infiltration des eaux pluviales ;
- La mise en œuvre de nouveaux revêtements de voiries, trottoirs et parkings

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action est le suivant :

- Consultation et désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre : octobre 2023
- Etudes d'aménagements : début octobre 2023 - fin octobre 2024
- Travaux : novembre 2024 - juin 2026

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Travaux pluvial	84 135 €	0 €	0 €	84 135 €
Travaux parking école	0 €	170 000 €	0 €	170 000 €
	84 135 €	170 000 €	0 €	254 135 €

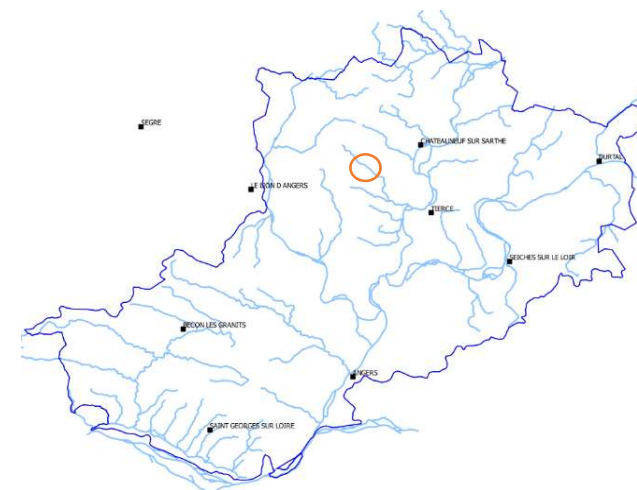
Financeurs	Taux	Assiette	Montant
Agence de l'eau	50 %	254 135 €	127 068 €
Région	0 %	-	0 €
Département (plafond de 100 k€ HT sur travaux et 15 k€ sur études)	20 %	115 000 €	23 000 €
Maître d'ouvrage	41 %	254 135 €	104 067 €

**Maître d'ouvrage**

Commune des Hauts d'ANJOU  
 Contact : Magali VIDAL BEDOK  
 e-mail : [m.vidalbedok@leshautsdanjou.fr](mailto:m.vidalbedok@leshautsdanjou.fr)  
 Tel : 02.41.42.94.95  
 Adresse : 14 place Robert Le Fort 49330 Les Hauts-d'Anjou

**Localisation du projet**

Communauté des Hauts d'Anjou (commune déléguée de Champigné)  
 Cours d'eau du Piron



- SAGE Sarthe aval : D16 Limiter de ruissellement en développant des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

**Indicateurs de suivi**

Indicateur(s) d'action : Surface désimperméabilisée

**Descriptif du projet**

La commune déléguée de Champigné a connu des inondations importantes les 20 et 28 juin 2021 au droit du bourg de Champigné à la suite d'épisodes pluvieux exceptionnels.

En cohérence avec la prise de compétence GEMAPI sur le territoire et en complément du Schéma Directeur Assainissement et Eaux Pluviales de la CCVHA, le SMBVAR a lancé une étude multithématique visant à la restauration de l'hydromorphologie du Piron en milieu urbain en intégrant les enjeux inondations.

L'une des propositions d'action consiste en l'aménagement d'une zone d'expansion sur les parcelles B861 & B862 de Champigné. La municipalité a préalablement acquis ces parcelles stratégiques avec pour objectif de réaliser des travaux de démolition et le terrassement d'une zone d'expansion de crue. Dans le cadre du nouvel aménagement de la voirie, le Piron serait également remis à ciel ouvert sur une vingtaine de mètres. Le projet comprend donc :

- Réalisation des diagnostics avant démolitions des bâtiments existants
- Démolitions des constructions existantes
- Terrassement permettant de créer une nouvelle zone d'expansion.
- Remise à ciel ouvert du Piron.

Le projet est intégré au schéma d'assainissement et aux opérations de revitalisation du territoire locales.

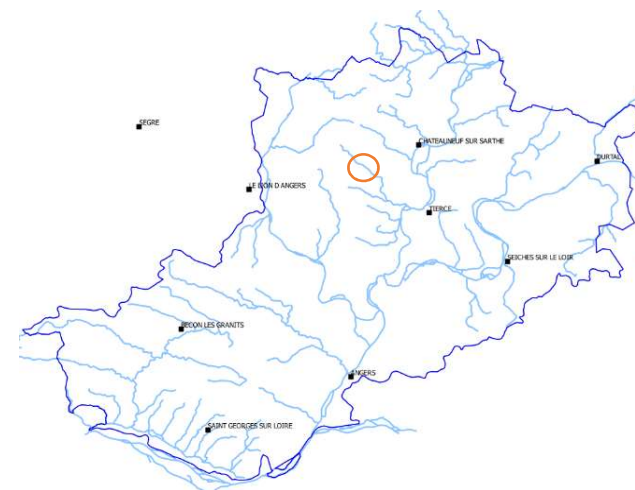
**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Démolition et terrassement	160 000 €	0 €	0 €	160 000 €
Remise ciel ouvert Piron	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €
	160 000 €	100 000 €	0 €	260 000 €

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'eau	50 %	130 000 €
Région	30 %	78 000 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	20 %	52 000 €

**Localisation du projet**

Communauté des Hauts d'Anjou (commune déléguée de Champigné)  
Cours d'eau du Piron



- SAGE Sarthe aval : D16 Limiter de ruissellement en développant des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

**Maître d'ouvrage**

Commune des Hauts d'ANJOU  
 Contact : Magali VIDAL BEDOK  
 e-mail : [m.vidalbedok@leshautsdanjou.fr](mailto:m.vidalbedok@leshautsdanjou.fr)  
 Tel : 02.41.42.94.95  
 Adresse : 14 place Robert Le Fort 49330 Les Hauts-d'Anjou

**Indicateurs de suivi**

Indicateur(s) d'action : Volume d'expansion des crues créé  
 Linéaire de cours d'eau remis à ciel ouvert

## Descriptif du projet

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) est compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.

Le Syndicat souhaite mettre en place des outils de communication adaptés au besoin et permettant l'accès à l'information pour un ensemble de cibles. Il est ainsi prévu les outils suivants :

Thématiques	Cibles	Moyens
<b>Sensibiliser aux problématiques et à la gestion de l'eau</b>	Grand public, acteurs de l'eau et riverains	Animation en partenariat avec les associations EEDD
<b>Valorisation et communication sur les actions</b>	Grand public, acteurs de l'eau et riverains	Réalisation de vidéos thématiques et de vidéos de valorisation des travaux entrepris.
<b>Actualisation du site internet</b>	Grand public, acteurs de l'eau et riverains	Actualisation du site internet suite au développement des compétences.

Le partenariat avec les associations EEDD pourra également être envisagé lors des phases de concertation auprès des riverains. Le SMBVAR poursuivra sa communication à travers son site internet et les journaux communaux. Il prévoit néanmoins une actualisation de son site afin de développer les informations sur ses nouvelles compétences en lien avec les connaissances sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique du territoire et le développement de ses actions en lien avec le ralentissement du cycle d'eau l'eau à l'échelle des bassins versants. Les contacts de terrain établis dans le cadre d'études ou de travaux seront sensibilisés en direct par les techniciens ce qui représente le travail le plus fin pouvant être mené.

## Détail financier et plan de financement prévisionnel

Opération					Financiers		
	2024	2025	2026	Total (TTC)	Taux	Montant	
	10 000€	15 000 €	10 000€	35 000€	Région	30 %	10 500€
					Agence de l'eau	50 %	17 500€
					Maître d'ouvrage	20 %	7 000€

## Localisation du projet

Périmètre du Contrat Territorial Eau et du SMBVAR

## Contribution aux objectifs des SAGE :

- SAGE Mayenne 1A3 « Valoriser les actions de restauration des cours d'eau »
- SAGE Sarthe Aval A3 « Sensibiliser les publics à l'eau et aux milieux aquatiques »
- SAGE Loir CE12 « Etablir un plan de communication et de sensibilisation sur les enjeux liés aux cours d'eau

## Maître d'ouvrage

Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme  
Contact : Ralph CLARKE, Directeur  
e-mail : ralph.clarke@smbvar.fr  
Tel : 02.41.05.45.02  
Adresse : 83 rue du mail BP 80011 49020 Angers  
Cedex 02

## Indicateurs de suivi

- Nombre d'outils de communication mis en place



**Descriptif du projet**

Le Département de Maine-et-Loire est propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF), c’est dans ce cadre qu’il agit dans le but de restaurer ses milieux aquatiques afin de participer à l’atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Européenne Cadre sur l’Eau.

Le Département souhaite à nouveau mettre en place des outils de communication adaptés au besoin et permettant l’accès à l’information pour un ensemble de cibles (riverains, grand public, acteurs du territoire...).

Les outils envisagés sont les suivants :

Thématiques	Cibles	Moyens
Informers sur les actions du CT Eau BVAR	Acteurs du territoire Grand public	Plaquette bilan et présentation du nouveau programme d’actions  Format informatique et papier
Informers sur les enjeux liés à la restauration des grands axes migrateurs	Acteurs du territoire Grand public	Film  Brochure en format informatique et papier

Comme précisé dans le tableau, le Département réfléchit à la mise en place d’une plaquette relatant à la fois le bilan du 1<sup>er</sup> volet du CTEau et la nouvelle programmation du CT Eau des basses vallées angevines et de la Romme. En outre, le Département souhaiterait communiquer à large échelle sur la restauration de la continuité piscicole. Cette communication se fera également sur la rivière la Sarthe, dont l’axe a été rouvert à la migration piscicole grâce à des travaux réalisés précédemment au CT Eau.

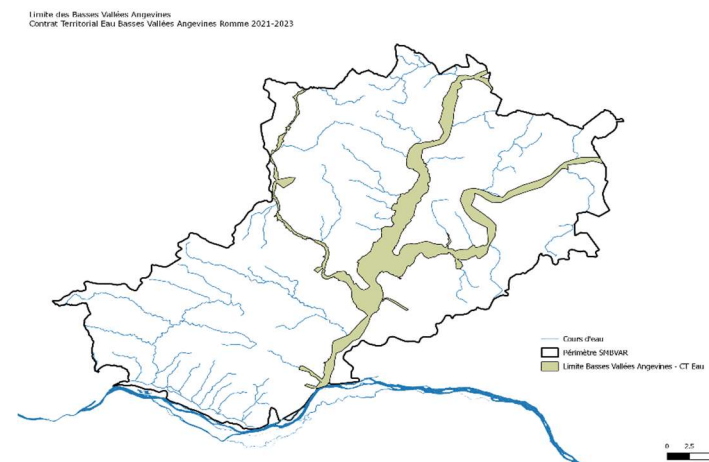
Le site internet du Département de Maine-et-Loire et le site internet de l’Observatoire de l’Eau seront parmi les principaux vecteurs de communication de ces éléments.

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
	2 000€	6 000€	0€	8 000€

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l’eau	50 %	4 000€
Région	30 %	2 400€
Maître d’ouvrage	20 %	1 600€

**Localisation du projet**



**Contribution aux objectifs des SAGE :**

- **SAGE Mayenne :**  
1A3 « Valoriser les actions de restauration des cours d’eau ».
- **SAGE Sarthe Aval :**  
A3 « Sensibiliser les publics à l’eau et aux milieux aquatiques ».
- **SAGE Loir :**  
CE12 « Établir un plan de communication et de sensibilisation sur les enjeux liés aux cours d’eau ».

**Maître d’ouvrage**

Département de Maine-et-Loire  
Contact : François Letourmy, technicien domaine public fluvial  
e-mail : f.letourmy@maine-et-loire.fr  
Tel : 06.31.10.37.59  
Adresse : CS 94104 – 49941 Angers Cedex 9

## Indicateurs de suivi

- Nombre d'outils de communication mis en place



**Descriptif du projet**

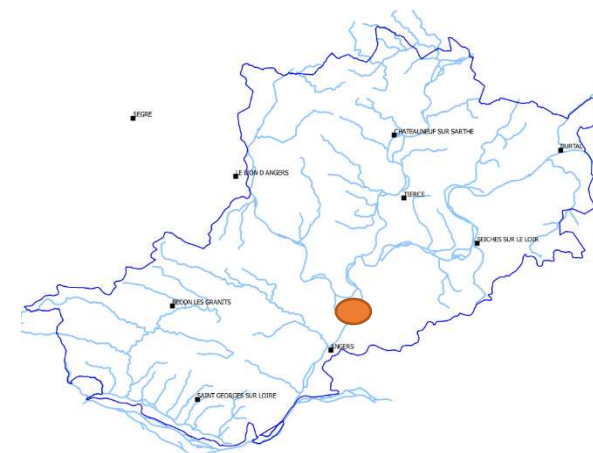
L'île Saint Aubin située au nord d'Angers, à quelques kilomètres de son coeur urbain, est un site emblématique des Basses Vallées Angevines. Sa situation géographique est caractérisée par une double zone de confluence Sarthe/ Mayenne, Maine / Loire ainsi que par le point de rencontre entre le bassin Parisien et le Massif Armoricain. Cela conditionne son fonctionnement hydrologique, qui se définit par des inondations longues, ainsi qu'un effet tampon et un rôle épurateur de l'eau en amont d'Angers... ; ces spécificités influencent fortement les activités humaines en premier lieu agricoles (fauche et pâturage) et récréatives. Sa faune et sa flore sont spécifiques des zones humides. La ville d'Angers a déployé d'importants moyens financiers, techniques et humains pour préserver et valoriser l'île Saint aubin, autour des trois enjeux détaillés ci-après : l'hydrologie (restauration des canaux et des portes de l'île dans el CTMA BVA (488 000 € en 2017 financés par la région et AELB)) ; les usages agricoles ; la préservation d'espèces et des habitats.

La ville d'Angers investit des moyens importants pour organiser l'accès de l'île au public. Accessible uniquement par un bac, l'île draine naturellement chaque année entre 60 000 et 80 000 visiteurs. C'est un site connu et reconnu, qui fait régulièrement l'objet d'articles, de reportages. Deux sites accueillent les visiteurs : la guinguette située à côté du bac et la ferme de l'île, qui a fait l'objet d'une restauration d'un montant de 3,6 M€ entre 2005 et 2008. Considérant le caractère environnemental exceptionnel de l'île saint aubin, son attractivité naturelle et sa proximité immédiate avec le centre-ville d'Angers, il est proposé de moderniser le dispositif d'accueil/sensibilisation mis en place entre 2005 et 2008 afin qu'il réponde aux attentes actuelles de publics de plus en plus sensibles à la transition écologique. L'approche peut être historique, écologique, ludique, scientifique ....

Il est proposé qu'elle soit itinérante, au contraire de la première, ce qui permettrait de la faire circuler sur les communes d'Angers Loire Métropole, dans le périmètre des Basses Vallées Angevines. Cette action a été initialement programmée au 1er volet du CT Eau, mais n'a pu être mise en œuvre dans les temps faute de moyens humains disponibles. Elle a été sensiblement revue et reconduite au second volet en raison de la volonté de réaliser cette action.

**Localisation du projet**

Ville d'Angers, Ile Saint Aubin



- SAGE Mayenne 1A3 « Valoriser les actions de restauration des cours d'eau »
- SAGE Sarthe Aval A3 « Sensibiliser les publics à l'eau et aux milieux aquatiques »
- SAGE Loir CE12 « Etablir un plan de communication et de sensibilisation sur les enjeux liés aux cours d'eau »

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Sentier	0 €	48 000 €	0 €	48 000 €

Financiers	Taux	Montant
Agence de l'eau	30 %	14 400 €
Région	30 %	14 400 €
Département	0 %	0 €
Maître d'ouvrage	40 %	19 200 €

**Maître d'ouvrage**

Angers Loire Métropole  
 Contact : Marc Houdon  
 e-mail : marc.houdon@ville.angers.fr  
 Tel : 02.41.22.53.00  
 Adresse : 83 rue du mail – BP80011 49020 Angers  
 Cedex 02

**Indicateurs de suivi**

- Nombre d'outils de communication mis en place

**Descriptif du projet**

Le Département de Maine-et-Loire et le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme, en tant qu'animateurs du CT Eau BVAR, prendront conjointement en charge la maîtrise d'ouvrage de l'étude de son évaluation.

Cette étude sera réalisée selon les prescriptions données par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire. Elle couvrira l'ensemble de la période 2021-2026, et comprendra :

- Une analyse de la mise en œuvre de la stratégie initiale déployée et de la gouvernance,
- Une analyse des résultats et des impacts,
- Un jugement évaluatif,
- Une synthèse évaluative et des recommandations pour les futures actions, contrats...

Elle sera réalisée à partir de l'analyse des données existantes, des bilans techniques et financiers des opérations réalisées, de nouvelles prospections de terrain mais aussi de recueils de perceptions auprès des bénéficiaires, partenaires, élus ou encore du grand public.

**Détail financier et plan de financement prévisionnel**

Opération	2024	2025	2026	Total (TTC)
Etude bilan	0 €	0 €	100 000 €	100 000€

Financeurs	Taux	Montant
Agence de l'eau	50 %	50 000 €
Région	30 %	30 000 €
Département (en tant que co-MO)	10 %	10 000 €
SMBVAR (en tant que co-MO)	10 %	10 000 €

**Localisation du projet**

Ensemble du périmètre du CT Eau BVAR

**Contribution aux objectifs des SAGE :**

- SAGE Mayenne :  
1A3 « Valoriser les actions de restauration des cours d'eau ».
- SAGE Sarthe Aval :  
A3 « Sensibiliser les publics à l'eau et aux milieux aquatiques ».
- SAGE Loir :  
CE12 « Établir un plan de communication et de sensibilisation sur les enjeux liés aux cours d'eau ».

**Maître d'ouvrage****Département de Maine-et-Loire**

Contact : François Letourmy, technicien DPF

f.letourmy@maine-et-loire.fr / 06.31.10.37.59

Adresse : CS 94104 – 49941 Angers Cedex 9

**SMBVAR**

Contact : Ralph Clarke, directeur

Ralph.clarke@smbvar.fr / 02.41.05.45.02

83 rue du Mail – BP80011 – 49020 ANGERS ced. 02

**Indicateurs de suivi**

- Réalisation de l'étude

